

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**SECTION**

**AIDE FAMILIAL<sup>1</sup>**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU TROISIEME DEGRE**

<p><b>CODE : 81 50 00 S 20 D2</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 18 juin 2020,  
sur avis conforme du Conseil général**

# AIDE FAMILIAL<sup>1</sup>

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU TROISIEME DEGRE

### 1. FINALITES DE LA SECTION

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

Cette section vise à permettre à l'étudiant d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de la fonction d'aide familial, à savoir :

- ◆ intervenir dans les familles, auprès des personnes âgées, malades ou handicapées en difficulté pour accomplir tous les actes de la vie quotidienne ;
- ◆ apporter à la personne, à la famille et à son environnement une aide concrète organisée et soutenue par la collectivité et les pouvoirs publics ;
- ◆ permettre le maintien à domicile des personnes et leur assurer une qualité de vie ;
- ◆ contribuer à une insertion dans la vie sociale ;
- ◆ jouer un rôle important de prévention ;
- ◆ assurer un rôle éducatif, sanitaire, d'aide relationnelle et sociale à la vie journalière en s'intégrant dans une équipe au sein d'un service agréé et sous le contrôle de celui-ci.

Le profil professionnel, annexé à ce dossier, a été approuvé par le conseil supérieur de l'Enseignement de promotion sociale sur base des recommandations de différents experts du secteur.

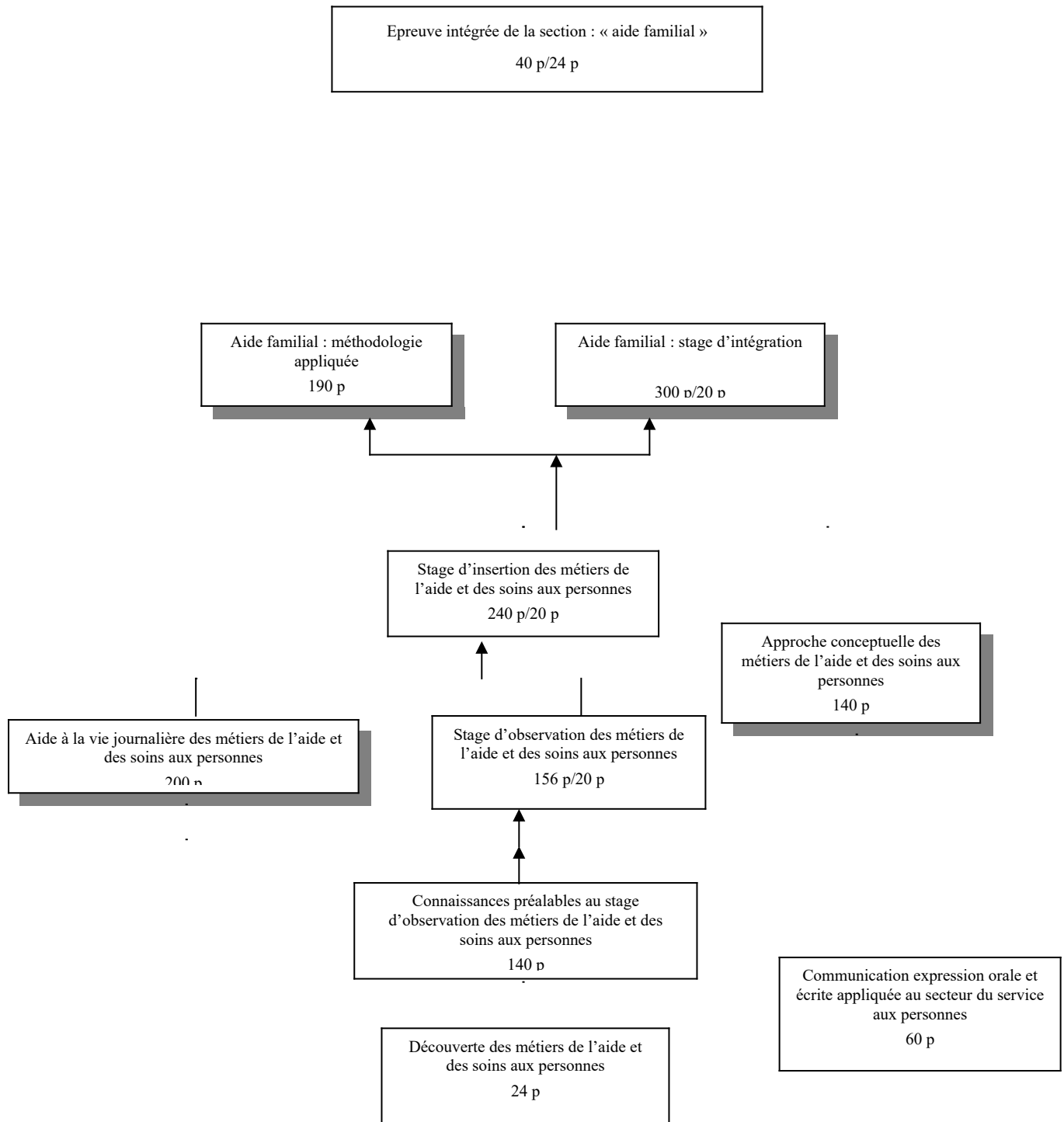
<sup>1</sup>Le masculin est utilisé à titre épique

## 2. UNITES D'ENSEIGNEMENT CONSTITUTIVES DE LA SECTION

Intitulés	Classement des unités de formation (2) (5)	Code des unités d'enseignement (2) (5)	code du domaine de formation	U.F. déterminantes	Nombre de périodes (2)
Découverte des métiers de l'aide et des soins aux personnes	ESST	816001U21D2	801		24
Communication : expression orale et écrite appliquée au secteur du service aux personnes	ESST	814104U21D2	801		60
Connaissances préalables au stage d'observation des métiers de l'aide et des soins aux personnes	ESST	816002U21D2	801		140
Aide à la vie journalière des métiers de l'aide et des soins aux personnes	ESST	816003U21D2	801	X	200
Stage d'observation des métiers de l'aide et des soins aux personnes	ESST	816004U21D2	801		156/20
Approche conceptuelle des métiers de l'aide et des soins aux personnes	ESST	816005U21D2	801	X	140
Stage d'insertion des métiers de l'aide et des soins aux personnes	ESST	816006U21D2	801		240/20
Aide familial : méthodologie appliquée	ESST	815001U21D2	801	X	190
Aide familial : stage d'intégration	ESST	815002U21D2	801	X	300/20
Epreuve intégrée de la section : « aide familial »	ESSQ	815000U22D2	801		40/24

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'élève (2)	<b>1490</b>
B) nombre de périodes professeur (2)	<b>838</b>

### 3. MODALITES DE CAPITALISATION :



#### **4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION**

Certificat de qualification d'aide familial correspondant au certificat de qualification « Aide familial » délivré à l'issue d'une 6<sup>e</sup> professionnelle « Aide familial » subdivision services aux personnes par l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**Profil professionnel**

<b>AIDE FAMILIAL<sup>1</sup></b>
----------------------------------

**Enseignement secondaire supérieur**

Approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale le  
*28 février 2008*

## AIDE FAMILIAL<sup>1</sup>

### *I - CHAMP D'ACTIVITE*

L'aide familial est une personne qualifiée et compétente, appelée à intervenir dans les familles, auprès des personnes âgées, malades ou handicapées en difficulté pour accomplir tous les actes de la vie quotidienne.

Son rôle social est de permettre le maintien à domicile des personnes et de leur assurer une qualité de vie.

L'aide familial est intégré dans le travail social. Il est engagé par un service agréé et travaille sous la responsabilité et le contrôle de celui-ci.

**La mission de l'aide familial s'exerce en étroite collaboration avec la famille et/ou l'entourage. L'aide familial peut contribuer à une insertion dans la vie sociale et jouer un rôle important de prévention.**

La spécificité de sa fonction réside dans le fait qu'il intervient sur des plans divers.

Sur le plan individuel, il intervient vis à vis de la personne aidée.

Sur le plan collectif, il apporte à la famille et à son environnement une aide concrète organisée et soutenue par la collectivité. Il est un agent d'intégration et d'aide qui agit au nom d'un service soutenu par la collectivité et les pouvoirs publics.

Sur le plan préventif, il repère et signale, par sa capacité d'observation, les situations à risques. Il joue un rôle éducatif.

Enfin, sur le plan curatif, il assure un rôle éducatif, sanitaire, d'aide relationnelle et sociale à la vie journalière.

Le travail de l'aide familial implique, par ailleurs, de posséder les qualités humaines requises pour assurer le bien-être au bénéficiaire.

### *II - TACHES*

- ◆ Etablir une relation humaine appropriée et assurer une communication professionnelle adéquate avec :
  - ◆ le bénéficiaire, sa famille, son entourage,
  - ◆ les responsables hiérarchiques,
  - ◆ les autres membres de l'équipe ;
  
- ◆ contribuer, dans les limites de sa fonction, au bien-être quotidien des personnes dans les domaines suivants :
  - ◆ aide à la vie quotidienne :
    - accompagnement des enfants, des personnes âgées, malades ou handicapées,
    - aide aux déplacements à l'extérieur,
    - courses,
    - entretien des pièces habitées et du linge,
    - préparation des repas,...
  - ◆ rôle sanitaire :
    - tâches liées à l'hygiène, à la santé, au confort et à la sécurité de la personne

<sup>(1)</sup>Le masculin est utilisé à titre épique

- ◆ rôle éducatif :

- conseils d'hygiène de vie,
    - adaptation du logement,
    - soutien des familles dans leur rôle éducatif,
    - évaluation et stimulation des potentialités du bénéficiaire ;
  - ◆ aide relationnelle :
    - écoute active,
    - identification des difficultés,
    - soutien moral par la présence, par le dialogue, par le maintien de l'autonomie,
    - accompagnement du bénéficiaire en fin de vie et de son entourage ;
  - ◆ aide sociale :
    - accompagnement du bénéficiaire lors des démarches administratives et dans l'organisation du budget (aide limitée à une demande de proximité),
    - appel et orientation vers des services ou des organismes spécialisés.
- ◆ s'intégrer dans une équipe de service et exercer sa fonction en étroite collaboration avec le(s) travailleur(s) social(aux) chargé(s) de l'encadrer notamment, dans la recherche d'autres intervenants ;
  - ◆ participer à la transmission d'informations par la rédaction de rapports écrits ;
  - ◆ transmettre ses observations et ses informations lors des réunions de coordination afin d'optimiser l'efficacité de l'aide ;
  - ◆ observer et signaler les changements chez le bénéficiaire sur les plans physique, psychique et social dans le contexte des activités de la vie quotidienne ;
  - ◆ appliquer les principes déontologiques et éthiques et respecter le cadre légal ;
  - ◆ assurer un soutien au bénéficiaire en respectant son identité et ses choix religieux, philosophiques et culturels (y compris en fin de vie) ;
  - ◆ s'impliquer dans un processus de formation continue.

### ***III – DEBOUCHES***

- ◆ services d'aide aux familles et aux personnes âgées,
- ◆ centres de coordination de soins et services à domicile,
- ◆ services intégrés de soins à domicile,
- ◆ services d'aides familiales.

## TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :  
Date d'approbation : **18/06/2020**

« Aide familial »

Date d'application : **01/01/2022**  
Date limite de certification : **01/01/2025**

Code régime 1 définitif/provisoire	Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire	Code régime 1 définitif/provisoire	Code domaine et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire
81 50 00 S20 D2		Aide familial	81 50 00 S20 D1		Aide familial
81 60 01 U21 D2	801	Découverte des métiers de l'aide et des soins aux personnes	81 60 01 U21 D1	801	Découverte des métiers de l'aide et des soins aux personnes
81 41 04 U21 D2	801	Communication : expression orale et écrite appliquée au secteur du service aux personnes	81 41 04 U21 D1	801	Communication : expression orale et écrite appliquée au secteur du service aux personnes
81 60 02 U21 D2	801	Connaissances préalables au stage d'observation des métiers de l'aide et des soins aux personnes	81 60 02 U21 D1	801	Connaissances préalables au stage d'observation des métiers de l'aide et des soins aux personnes
81 60 03 U21 D2	801	Aide à la vie journalière des métiers de l'aide et des soins aux personnes	81 60 03 U21 D1	801	Aide à la vie journalière des métiers de l'aide et des soins aux personnes
81 60 04 U21 D2	801	Stage d'observation des métiers de l'aide et des soins aux personnes	81 60 04 U21 D1	801	Stage d'observation des métiers de l'aide et des soins aux personnes

## TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :  
Date d'approbation : **18/06/2020**

« Aide familial »

Date d'application : **01/01/2022**  
Date limite de certification : **01/01/2025**

Code régime 1 définitif/provisoire	Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire	Code régime 1 définitif/provisoire	Code domaine et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire
81 60 05 U21 D2	801	Approche conceptuelle des métiers de l'aide et des soins aux personnes	81 60 05 U21 D1	801	Approche conceptuelle des métiers de l'aide et des soins aux personnes
81 60 06 U21 D2	801	Stage d'insertion des métiers de l'aide et des soins aux personnes	81 60 06 U21 D1	801	Stage d'insertion des métiers de l'aide et des soins aux personnes
81 50 01 U21 D2	801	Aide familial : méthodologie appliquée	81 50 01 U21 D1	801	Aide familial : méthodologie appliquée
81 50 02 U21 D2	801	Aide familial : stage d'intégration	81 50 02 U21 D1	801	Aide familial : stage d'intégration
81 50 00 U22 D2	801	Epreuve intégrée de la section : « aide familial »	81 50 00 U22 D1	801	Epreuve intégrée de la section : « aide familial »



---

**Ministère de la Communauté française**

Administration générale de l'Enseignement  
CONSEIL GENERAL

**LISTE DE COMPETENCES**

***AIDE FAMILIAL***

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR**

Pour rappel, seules figurent dans ce document les fonctions et compétences classées CM dans le profil de formation établi par la CCPQ

#### DESCRIPTION ANALYTIQUE DU PROFIL PROFESSIONNEL AIDE FAMILIAL

L'aide familial<sup>1</sup> est une personne qualifiée et compétente, appelée à intervenir dans les familles, auprès des personnes âgées, malades ou handicapées en difficulté pour accomplir tous les actes de la vie quotidienne.

Son rôle social est de permettre le maintien à domicile des personnes et de leur assurer une qualité de vie.

L'aide familial est intégré dans le travail social. Il est engagé par un service agréé et travaille sous la responsabilité et le contrôle de celui-ci.

La mission de l'aide familial s'exerce en étroite collaboration avec la famille et/ou l'entourage. L'aide familial peut contribuer à une insertion dans la vie sociale et jouer un rôle important de prévention.

La spécificité de sa fonction réside dans le fait qu'il intervient sur des plans divers.

Sur le plan individuel, il intervient vis à vis de la personne aidée.

Sur le plan collectif, il apporte à la famille et à son environnement une aide concrète organisée et soutenue par la collectivité. Il est un agent d'intégration et d'aide qui agit au nom d'un service soutenu par la collectivité et les pouvoirs publics.

Sur le plan préventif, il repère et signale, par sa capacité d'observation, les situations à risques. Il joue un rôle éducatif.

Enfin, sur le plan curatif, il assure un rôle éducatif, sanitaire, d'aide relationnelle et sociale à la vie journalière.

Le travail de l'aide familial implique, par ailleurs, de posséder les qualités humaines requises pour assurer le bien-être au bénéficiaire.

---

1

Le masculin est utilisé à titre épicène

**COMPETENCES DECRITES DANS LE PROFIL DE FORMATION****Acquis D'APPRENTISSAGE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable de :

**FONCTION 1 : Etablir une relation appropriée, communiquer avec les bénéficiaires, la famille, l'entourage****1.1. Entrer en contact avec le bénéficiaire.**

- ◆ Se présenter, établir un premier contact positif.
- ◆ Présenter le service ; expliquer son rôle dans le service.
- ◆ Expliquer ce qui est possible dans le cadre de la prestation.
- ◆ Expliquer les limites de son intervention.
- ◆ Adopter une tenue appropriée.
- ◆ S'adresser au bénéficiaire en le vouvoyant.

**Stage d'insertion des métiers de l'aide et des soins aux personnes**

- ◆ accomplir, dans le respect des règles déontologiques, des tâches communes aux fonctions d'aide familial et d'aide-soignant ;
- ◆ adopter des attitudes adéquates, en cohérence avec les valeurs fondamentales de respect des personnes, et de développer des attitudes d'ouverture visant à l'insertion dans une équipe de travail ;

**Aide familial : stage d'intégration**

- ◆ accomplir, dans le respect des règles déontologiques, les tâches relevant du profil professionnel d'aide familial ;
- ◆ adopter des attitudes adéquates, en cohérence avec les valeurs fondamentales de respect des personnes, et de développer des attitudes d'ouverture visant à l'intégration dans une équipe de travail ;

**Epreuve intégrée de la section : « Aide familial »**

*au travers d'un travail écrit et oral respectant les usages de la langue française, portant sur des situations concrètes de la vie professionnelle et en référence aux règles déontologiques et, plus particulièrement, au respect des personnes,*

	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ situer, avec précision, son action dans le contexte d'un projet du service à domicile dont le cadre a été défini ;</li> <li>◆ expliciter ses relations avec d'autres intervenants et les bénéficiaires de ses interventions.</li> </ul>
--	--

## 1.2. Être à l'écoute du bénéficiaire, de la famille, de l'entourage.

<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Appliquer les principes de base de l'écoute active.</li> <li>◆ Adopter une attitude de confiance, d'intérêt positif à l'égard du bénéficiaire</li> <li>◆ Comprendre les demandes explicites et implicites.</li> </ul>	<p><b>Aide familial : méthodologie appliquée</b></p> <p><i>à partir d'une ou plusieurs situations exemplatives, dans le respect des règles de déontologie et de la législation en vigueur dans le secteur,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ relever les outils de communication pertinents ;</li> </ul> <p><i>à partir d'une ou plusieurs situations exemplatives,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ relever les éléments qui contribuent au bien-être de la personne et de son entourage ;</li> </ul> <p><b>Aide familial : stage d'intégration</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ adopter des attitudes adéquates, en cohérence avec les valeurs fondamentales de respect des personnes, et de développer des attitudes d'ouverture visant à l'intégration dans une équipe de travail ;</li> </ul> <p><b>Communication expression orale et écrite appliquée au secteur du service aux personnes</b></p> <p><i>à partir de consignes précisant une situation de communication courante reflétant une situation professionnelle prévisible,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ participer spontanément à des situations de communication propres au secteur de l'aide aux personnes.</li> </ul>
--	--

### 1.3. Etablir une communication privilégiée et un mode de communication adapté avec le bénéficiaire, la famille et l'entourage.

<ul style="list-style-type: none"><li>◆ Préciser la situation du bénéficiaire (préciser les principaux besoins et problèmes spécifiques).</li><li>◆ Analyser la situation du bénéficiaire en fonction des connaissances acquises (psychologie, relation, communication, ...).</li><li>◆ Participer au sein de l'équipe, à l'élaboration de réponses de soutien adaptées aux problèmes et besoins du bénéficiaire.</li><li>◆ Repérer les obstacles à la communication (problèmes auditifs, visuels, comportementaux, méconnaissance de la langue ...), détecter les difficultés de la personne.</li><li>◆ Etablir les liens entre les situations observées et les connaissances en communication.</li><li>◆ Utiliser différentes techniques de communication (verbale et non verbale).</li><li>◆ Utiliser des termes compréhensibles.</li><li>◆ Identifier les risques de projection de sa propre histoire dans la relation de soutien.</li></ul>	<p><b>Connaissances préalables au stage d'observation des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b></p> <p><i>au départ de situations proposées et avalisées par le conseil des études,</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>◆ utiliser une grille d'observation :<ul style="list-style-type: none"><li>◆ en définissant différents items qui la constituent ;</li></ul></li></ul> <p><b>Stage d'observation des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>◆ réaliser, à partir de ses observations, un rapport adéquat aux situations rencontrées ;</li></ul> <p><b>Approche conceptuelle des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b></p> <p><i>au départ d'une situation donnée, au travers d'un travail écrit ou oral,</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>◆ décrire les principales caractéristiques personnelles et environnementales du bénéficiaire en utilisant des concepts relatifs à la psychologie et à la déontologie qui fondent le champ conceptuel des métiers de l'aide et des soins aux personnes ;</li></ul> <p><b>Stage d'insertion des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>◆ travailler en équipe ;</li><li>◆ adopter des attitudes adéquates, en cohérence avec les valeurs fondamentales de respect des personnes, et de développer des attitudes d'ouverture visant à l'insertion dans une équipe de travail ;</li></ul>
--	---

	<p><b>Aide familial : méthodologie appliquée</b>  <i>à partir d'une ou plusieurs situations exemplatives,  dans le respect des règles de déontologie et de la législation en vigueur  dans le secteur,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ relever les outils de communication pertinents ;</li> </ul> <p><b>Aide familial : stage d'intégration</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ travailler en équipe dans le cadre d'un service d'aide à domicile ;</li> <li>◆ adopter des attitudes adéquates, en cohérence avec les valeurs fondamentales de respect des personnes, et de développer des attitudes d'ouverture visant à l'intégration dans une équipe de travail.</li> </ul>
--	---

#### 1.4. Faire preuve de respect à l'égard du bénéficiaire.

<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Tenir compte des habitudes de vie.</li> <li>◆ Tenir compte de la dimension interculturelle, des convictions religieuses et philosophiques.</li> <li>◆ S'abstenir de porter des jugements.</li> <li>◆ Faire preuve de tact et de discrétion.</li> <li>◆ Adopter des attitudes et comportements favorisant l'autonomie et l'indépendance du bénéficiaire</li> </ul>	<p><b>Connaissances préalables au stage d'observation des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b>  <i>au départ de situations proposées et avalisées par le conseil des études,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ utiliser une grille d'observation : <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ en définissant différents items qui la constituent ;</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Aide à la vie journalière des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b>  <i>pour une situation donnée et dans les limites de ses fonctions,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ proposer des actions préventives en matière d'hygiène et de santé, en adéquation avec l'approche globale de la personne, dans le souci du maintien ou de l'amélioration de l'autonomie et de la qualité de vie ;</li> </ul>
--	--

- ◆ Développer des comportements apaisants et sécurisants.
- ◆ Appliquer les principes de base de l'empathie.
- ◆ Respecter le souhait du bénéficiaire de communiquer et de développer la relation ou non.

### **Approche conceptuelle des métiers de l'aide et des soins aux personnes**

*au départ d'une situation donnée,  
au travers d'un travail écrit ou oral,*

- ◆ décrire les principales caractéristiques personnelles et environnementales du bénéficiaire en utilisant des concepts relatifs à la psychologie et à la déontologie qui fondent le champ conceptuel des métiers de l'aide et des soins aux personnes ;
- ◆ repérer les règles de déontologie applicables à la situation ;

### **Aide familial : méthodologie appliquée**

*à partir d'une ou plusieurs situations exemplatives,  
dans le respect des règles de déontologie et de la législation en vigueur dans le secteur,*

- ◆ relever les outils de communication pertinents ;
- ◆ relever les éléments qui contribuent au bien-être de la personne et de son entourage ;

### **Aide familial : stage d'intégration**

- ◆ accomplir, dans le respect des règles déontologiques, les tâches relevant du profil professionnel d'aide familial ;
- ◆ adopter des attitudes adéquates, en cohérence avec les valeurs fondamentales de respect des personnes, et de développer des attitudes d'ouverture visant à l'intégration dans une équipe de travail.

## **FONCTION 2 : Aider à la vie journalière dans le respect du plan d'aide réalisé par le responsable d'équipe**

### **2.1. Fixer les modalités pratiques de l'intervention avec le bénéficiaire et, le cas échéant, avec son entourage.**

<ul style="list-style-type: none"><li>◆ Négocier et déterminer les tâches à effectuer dans le respect du plan d'aide défini par le responsable d'équipe, de la durée, de la périodicité des interventions, des priorités, et selon les souhaits du bénéficiaire.</li> <li>◆ Faire preuve de souplesse et tenir compte des décisions de l'équipe pour accepter des tâches ponctuelles supplémentaires.</li></ul>	<p><b>Aide à la vie journalière des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b></p> <p><i>pour une situation donnée et dans les limites de ses fonctions,</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>◆ proposer des actions adéquates relatives à la nutrition, aux activités de la vie quotidienne, à l'hygiène et au confort ;</li></ul> <p><b>Stage d'observation des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>◆ réaliser, à partir de ses observations, un rapport adéquat aux situations rencontrées ;</li></ul> <p><b>Aide familial : méthodologie appliquée</b></p> <p><i>à partir d'une ou plusieurs situations exemplatives, dans le respect des règles de déontologie et de la législation en vigueur dans le secteur,</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>◆ relever les éléments qui contribuent au bien-être de la personne et de son entourage ;</li><li>◆ décrire et de justifier son intervention du point de vue :<ul style="list-style-type: none"><li>◆ des différentes démarches (administratives, courses, aide aux déplacements,...),</li><li>◆ de la préparation des repas appropriés,</li><li>◆ de l'entretien du linge et des locaux,</li><li>◆ de la communication ;</li></ul></li></ul> <p><b>Aide familial : stage d'intégration</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>◆ travailler en équipe dans le cadre d'un service d'aide à domicile ;</li></ul>
---	---

	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ adopter des attitudes adéquates, en cohérence avec les valeurs fondamentales de respect des personnes, et de développer des attitudes d'ouverture visant à l'intégration dans une équipe de travail ;</li> </ul> <p><b>Epreuve intégrée de la section : « Aide familial »</b></p> <p><i>au travers d'un travail écrit et oral respectant les usages de la langue française, portant sur des situations concrètes de la vie professionnelle et en référence aux règles déontologiques et, plus particulièrement, au respect des personnes,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ situer, avec précision, son action dans le contexte d'un projet du service à domicile dont le cadre a été défini.</li> </ul>
--	--

## 2.2. Encourager le bénéficiaire à participer au développement, au maintien et / ou à la restauration de son autonomie.

<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Suggérer/ motiver au/le bénéficiaire de/à participer selon ses capacités aux différentes tâches (entretien des locaux, du linge, de la préparation de repas, ...).</li> <li>◆ Solliciter la participation du bénéficiaire dans l'aménagement de son environnement (sécurité, hygiène, confort, ...).</li> </ul>	<p><b>Aide à la vie journalière des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b></p> <p><i>pour une situation donnée et dans les limites de ses fonctions,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ proposer des actions préventives en matière d'hygiène et de santé, en adéquation avec l'approche globale de la personne, dans le souci du maintien ou de l'amélioration de l'autonomie et de la qualité de vie ;</li> </ul> <p><b>Aide familial : méthodologie appliquée</b></p> <p><i>à partir d'une ou plusieurs situations exemplatives, dans le respect des règles de déontologie et de la législation en vigueur dans le secteur,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ décrire et de justifier son intervention du point de vue : <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ des différentes démarches (administratives, courses, aide aux déplacements,...),</li> <li>◆ de la préparation des repas appropriés,</li> <li>◆ de l'entretien du linge et des locaux,</li> <li>◆ de la communication.</li> </ul> </li> </ul>
--	--

### 2.3. Réaliser les tâches d'entretien de l'habitation à l'exclusion des travaux lourds et dangereux.

<ul style="list-style-type: none"><li>◆ Organiser son travail de façon rationnelle en tenant compte de la planification établie.</li><li>◆ Adapter son organisation aux différentes situations selon les besoins et les moyens mis à disposition par le bénéficiaire.</li><li>◆ Sélectionner produits, matériels et techniques de nettoyage adaptés aux locaux, supports, degré de salissure, équipements disponibles.</li><li>◆ Utiliser produits (désinfectants...), matériels et appliquer les techniques sélectionnées dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité, d'environnement et d'ergonomie.</li><li>◆ Repérer et signaler la présence d'animaux parasites et le cas échéant prévenir le service des mesures à prendre.</li><li>◆ Détecter la présence de moisissures et le cas échéant prévenir le service des mesures à prendre</li><li>◆ Ranger dans le respect de l'ordre initial et en veillant à l'accessibilité, au confort et à la sécurité (prévention des accidents).</li><li>◆ Prendre soin du cadre de vie en tenant compte des moyens financiers du bénéficiaire (plantes, animaux...).</li></ul>	<p><b>Aide à la vie journalière des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b></p> <p><i>pour une situation donnée et dans les limites de ses fonctions,</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>◆ proposer des actions adéquates relatives à la nutrition, aux activités de la vie quotidienne, à l'hygiène et au confort ;</li></ul> <p><b>Aide familial : méthodologie appliquée</b></p> <p><i>à partir d'une ou plusieurs situations exemplatives, dans le respect des règles de déontologie et de la législation en vigueur dans le secteur,</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>◆ décrire et de justifier son intervention du point de vue :<ul style="list-style-type: none"><li>◆ des différentes démarches (administratives, courses, aide aux déplacements,...),</li><li>◆ de la préparation des repas appropriés,</li><li>◆ de l'entretien du linge et des locaux,</li><li>◆ de la communication ;</li></ul></li></ul> <p><b>Aide familial : stage d'intégration</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>◆ accomplir, dans le respect des règles déontologiques, les tâches relevant du profil professionnel d'aide familial ;</li></ul>
---	---

## 2.4. Réaliser les tâches d'entretien du linge.

<ul style="list-style-type: none"><li>◆ Organiser son travail de façon rationnelle en tenant compte de la planification établie.</li><li>◆ Adapter son organisation aux différentes situations selon les besoins et les moyens mis à disposition par le bénéficiaire.</li><li>◆ Sélectionner produits, matériels et techniques de lessivage (trier, laver, sécher, raccommoder, repasser, plier) adaptés (type de linge, couleurs, nature des fibres, ...).</li><li>◆ Utiliser produits, matériels et appliquer les techniques sélectionnées dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité, d'environnement et d'ergonomie.</li><li>◆ Ranger dans le respect de l'ordre initial et en veillant à l'accessibilité, au confort et à la sécurité.</li></ul>	<p><b>Aide à la vie journalière des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b></p> <p><i>pour une situation donnée et dans les limites de ses fonctions,</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>◆ proposer des actions adéquates relatives à la nutrition, aux activités de la vie quotidienne, à l'hygiène et au confort ;</li></ul> <p><b>Aide familial : méthodologie appliquée</b></p> <p><i>à partir d'une ou plusieurs situations exemplatives, dans le respect des règles de déontologie et de la législation en vigueur dans le secteur,</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>◆ décrire et de justifier son intervention du point de vue :<ul style="list-style-type: none"><li>◆ de l'entretien du linge et des locaux,</li><li>◆ de la communication ;</li></ul></li></ul> <p><b>Aide familial : stage d'intégration</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>◆ accomplir, dans le respect des règles déontologiques, les tâches relevant du profil professionnel d'aide familial.</li></ul>
--	---

## 2.5. Concevoir, préparer des repas adaptés et aider à la prise de repas.

<ul style="list-style-type: none"><li>◆ Elaborer des repas adaptés :<ul style="list-style-type: none"><li>◆ aux types de bénéficiaires (enfant, jeune, adulte, personne âgée ...),</li><li>◆ à une alimentation équilibrée,</li><li>◆ à des besoins spécifiques liés aux pathologies des bénéficiaires,</li><li>◆ au degré d'autonomie des bénéficiaires.</li></ul></li></ul>	<p><b>Aide à la vie journalière des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b></p> <p><i>pour une situation donnée et dans les limites de ses fonctions,</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>◆ proposer des actions adéquates relatives à la nutrition, aux activités de la vie quotidienne, à l'hygiène et au confort ;</li></ul>
---	--

<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Réaliser un ou plusieurs repas, pour une consommation immédiate ou différée en organisant son travail de façon rationnelle, dans le respect de la chronologie, des règles de sécurité, d'hygiène, d'environnement.</li> <li>◆ Présenter, servir un repas en veillant au maintien de la température optimale des portions.</li> <li>◆ Dresser la table, la débarrasser.</li> <li>◆ Conditionner des aliments et/ou des repas en fonction de l'usage et du mode de conservation</li> <li>◆ Laver la vaisselle, stériliser les biberons.</li> <li>◆ Ranger dans le respect de l'ordre initial et en veillant à l'accessibilité, au confort et à la sécurité.</li> <li>◆ Eliminer les déchets dans le respect des règles d'environnement.</li> </ul>	<p><b>Aide familial : méthodologie appliquée</b></p> <p><i>à partir d'une ou plusieurs situations exemplatives, dans le respect des règles de déontologie et de la législation en vigueur dans le secteur,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ décrire et de justifier son intervention du point de vue : <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ de la préparation des repas appropriés,</li> <li>◆ de la communication ;</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Aide familial : stage d'intégration</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ accomplir, dans le respect des règles déontologiques, les tâches relevant du profil professionnel d'aide familial.</li> </ul>
---	--

## 2.6. Faire les courses du bénéficiaire.

<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Dresser la liste des achats à partir des besoins (alimentation, produits d'entretien de l'habitation et du linge) en tenant compte des habitudes, des souhaits, des moyens budgétaires des bénéficiaires.</li> <li>◆ Réfléchir au choix du magasin avec le bénéficiaire en fonction de critères (proximité, rapport qualité/prix, habitudes du bénéficiaire,...).</li> </ul>	<p><b>Aide à la vie journalière des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b></p> <p><i>pour une situation donnée et dans les limites de ses fonctions,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ proposer des actions adéquates relatives à la nutrition, aux activités de la vie quotidienne, à l'hygiène et au confort ;</li> </ul>
---	--

<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Conserver les denrées alimentaires de manière appropriée (transport et stockage).</li>   <li>◆ Assurer la gestion des stocks des produits.</li> </ul>	<p><b>Aide familial : méthodologie appliquée</b>  <i>à partir d'une ou plusieurs situations exemplatives,</i>  <i>dans le respect des règles de déontologie et de la législation en vigueur dans le secteur,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ décrire et de justifier son intervention du point de vue : <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ des différentes démarches (administratives, courses, aide aux déplacements,...),</li> <li>◆ de la communication ;</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Aide familial : stage d'intégration</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ accomplir, dans le respect des règles déontologiques, les tâches relevant du profil professionnel d'aide familial.</li> </ul>
--	---

## 2.7. Accompagner le bénéficiaire lors de déplacements.

<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Repérer et utiliser le moyen de transport adéquat.</li>   <li>◆ Soutenir le bénéficiaire en fonction de ses problèmes de mobilité.</li>   <li>◆ Utiliser les équipements et appareillages (béquilles,...) adéquats.</li>   <li>◆ Faire appel aux services spécialisés.</li>   <li>◆ S'assurer de la sécurité et du bien-être du bénéficiaire lors du déplacement.</li> </ul>	<p><b>Aide à la vie journalière des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b>  <i>pour une situation donnée et dans les limites de ses fonctions,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ proposer des actions adéquates relatives à la nutrition, aux activités de la vie quotidienne, à l'hygiène et au confort ;</li> <li>◆ proposer des actions préventives en matière d'hygiène et de santé, en adéquation avec l'approche globale de la personne, dans le souci du maintien ou de l'amélioration de l'autonomie et de la qualité de vie ;</li> <li>◆ poser des gestes techniques adéquats dans le respect des principes d'hygiène, de sécurité, de bien-être et d'ergonomie ;</li> </ul> <p><b>Aide familial : méthodologie appliquée</b>  <i>à partir d'une ou plusieurs situations exemplatives,</i></p>
---	--

<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Savoir se déplacer avec l'aide d'un plan.</li>   <li>◆ Planifier son travail pour accompagner le bénéficiaire dans une démarche extérieure : rendez-vous chez le médecin, achats (vêtements, équipements,...), poste, banque, administration, mutuelle, ...</li> </ul>	<p><i>dans le respect des règles de déontologie et de la législation en vigueur dans le secteur,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ décrire et de justifier son intervention du point de vue : <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ des différentes démarches (administratives, courses, aide aux déplacements,...),</li> <li>◆ de la communication.</li> </ul> </li> </ul>
---	---

## 2.8. Réagir adéquatement face à divers dysfonctionnements d'ordre matériel dans l'habitation.

<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Repérer des dysfonctionnements éventuels dans l'habitation.</li>   <li>◆ Signaler les dysfonctionnements à la famille, à l'entourage ou au service.</li>   <li>◆ Le cas échéant, prendre les mesures urgentes nécessaires à la protection des bénéficiaires et de l'habitation.</li> </ul>	<p><b>Connaissances préalables au stage d'observation des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b></p> <p><i>au départ de situations proposées et avalisées par le conseil des études,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ utiliser une grille d'observation : <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ en définissant différents items qui la constituent ;</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Aide à la vie journalière des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b></p> <p><i>pour une situation donnée et dans les limites de ses fonctions,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ proposer des actions adéquates relatives à la nutrition, aux activités de la vie quotidienne, à l'hygiène et au confort ;</li> <li>◆ proposer des actions préventives en matière d'hygiène et de santé, en adéquation avec l'approche globale de la personne, dans le souci du maintien ou de l'amélioration de l'autonomie et de la qualité de vie ;</li> <li>◆ poser des gestes techniques adéquats dans le respect des principes d'hygiène, de sécurité, de bien-être et d'ergonomie.</li> </ul>
---	--

### **FONCTION 3 : Assurer un rôle de prévention, de conseil, d'éducation, le cas échéant en accord avec le plan d'aide**

#### **3.1 Créer un environnement sécurisant par la prévention des accidents domestiques.**

<ul style="list-style-type: none"><li>◆ Repérer les causes et les risques possibles d'accidents dans les lieux de vie en fonction du degré de perte d'autonomie et des problèmes du bénéficiaire.</li><li>◆ S'informer des solutions possibles sur base des connaissances acquises et de la situation précise.</li><li>◆ Proposer et expliquer des solutions adaptées aux besoins du bénéficiaire afin de favoriser le maintien au domicile dans des conditions de sécurité satisfaisantes.</li></ul>	<p><b>Connaissances préalables au stage d'observation des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b></p> <p>au départ de situations proposées et avalisées par le conseil des études,</p> <ul style="list-style-type: none"><li>◆ utiliser une grille d'observation :<ul style="list-style-type: none"><li>◆ en définissant différents items qui la constituent ;</li></ul></li></ul> <p><b>Aide à la vie journalière des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b></p> <p><i>pour une situation donnée et dans les limites de ses fonctions,</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>◆ proposer des actions préventives en matière d'hygiène et de santé, en adéquation avec l'approche globale de la personne, dans le souci du maintien ou de l'amélioration de l'autonomie et de la qualité de vie ;</li><li>◆ poser des gestes techniques adéquats dans le respect des principes d'hygiène, de sécurité, de bien-être et d'ergonomie ;</li></ul> <p><b>Aide familial : méthodologie appliquée</b></p> <p><i>à partir d'une ou plusieurs situations exemplatives, dans le respect des règles de déontologie et de la législation en vigueur dans le secteur,</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>◆ relever les éléments qui contribuent au bien-être de la personne et de son entourage.</li></ul>
---	---

### 3.2 Conseiller le bénéficiaire dans le domaine de la prévention santé, du bien-être

<ul style="list-style-type: none"><li>◆ Informer le bénéficiaire sur les différents modes de prévention <sup>2</sup> en fonction des besoins (primaire, secondaire, tertiaire, quaternaire).</li><li>◆ Informer des problèmes de santé découlant de la présence d'animaux domestiques.</li><li>◆ Motiver et accompagner le bénéficiaire dans la démarche de prévention en favorisant le maintien au domicile.</li><li>◆ Sensibiliser au rythme et à l'équilibre de vie.</li></ul>	<p><b>Connaissances préalables au stage d'observation des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b></p> <p><i>au départ de situations proposées et avalisées par le conseil des études,</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>◆ utiliser une grille d'observation :<ul style="list-style-type: none"><li>◆ en définissant différents items qui la constituent ;</li></ul></li></ul> <p><b>Aide à la vie journalière des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b></p> <p><i>pour une situation donnée et dans les limites de ses fonctions,</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>◆ proposer des actions préventives en matière d'hygiène et de santé, en adéquation avec l'approche globale de la personne, dans le souci du maintien ou de l'amélioration de l'autonomie et de la qualité de vie ;</li></ul> <p><b>Aide familial : méthodologie appliquée</b></p> <p><i>à partir d'une ou plusieurs situations exemplatives, dans le respect des règles de déontologie et de la législation en vigueur dans le secteur,</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>◆ relever les outils de communication pertinents ;</li><li>◆ relever les éléments qui contribuent au bien-être de la personne et de son entourage ;</li></ul>
---	---

<sup>2</sup> Primaire = informer pour réduire les risques.

Secondaire = enrayer une situation par le dépistage, le traitement, ...

Tertiaire = diminuer les récives, rééduquer et réinsérer.

Quaternaire = gérer la souffrance, accompagner le mourant, ...

	<p><b>Communication expression orale et écrite appliquée au secteur du service aux personnes</b></p> <p><i>à partir de consignes précisant une situation de communication courante reflétant une situation professionnelle prévisible,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ participer spontanément à des situations de communication propres au secteur de l'aide aux personnes: <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ en formulant une réponse à une demande de complément d'information;</li> <li>◆ en explicitant d'une manière objective la relation d'un événement.</li> </ul> </li> </ul>
--	---

### 3.3 Sensibiliser à l'importance de l'hygiène au quotidien.

<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Encourager et participer au maintien de la propreté, de l'hygiène et de la salubrité, de l'aération, du rangement, ... de l'habitation.</li> <li>◆ Sensibiliser aux comportements adéquats à adopter en ce qui concerne les animaux domestiques.</li> <li>◆ Participer au renouvellement et à l'entretien du linge (de lit, de toilette, de maison, des vêtements,...).</li> <li>◆ Favoriser l'hygiène corporelle (lavage des mains, douche ou bain, hygiène dentaire, hygiène des cheveux, rasage,...) et vestimentaire</li> <li>◆ Organiser et participer à l'élimination des déchets dans le respect de l'environnement (trier, stockage, élimination régulière, ...).</li> </ul>	<p><b>Aide à la vie journalière des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b></p> <p><i>pour une situation donnée et dans les limites de ses fonctions,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ proposer des actions adéquates relatives à la nutrition, aux activités de la vie quotidienne, à l'hygiène et au confort ;</li> <li>◆ proposer des actions préventives en matière d'hygiène et de santé, en adéquation avec l'approche globale de la personne, dans le souci du maintien ou de l'amélioration de l'autonomie et de la qualité de vie ;</li> <li>◆ poser des gestes techniques adéquats dans le respect des principes d'hygiène, de sécurité, de bien-être et d'ergonomie ;</li> </ul> <p><b>Aide familial : méthodologie appliquée</b></p> <p><i>à partir d'une ou plusieurs situations exemplatives, dans le respect des règles de déontologie et de la législation en vigueur</i></p>
---	--

	<p><i>dans le secteur,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ décrire et de justifier son intervention du point de vue : <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ de l'entretien du linge et des locaux,</li> <li>◆ de la communication ;</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Aide familial : stage d'intégration</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ accomplir, dans le respect des règles déontologiques, les tâches relevant du profil professionnel d'aide familial ;</li> </ul> <p><b>Epreuve intégrée de la section : « Aide familial »</b></p> <p><i>au travers d'un travail écrit et oral respectant les usages de la langue française, portant sur des situations concrètes de la vie professionnelle et en référence aux règles déontologiques et, plus particulièrement, au respect des personnes,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ proposer et de justifier des pistes d'intervention pertinentes.</li> </ul>
--	---

### 3.4 Collaborer à la pratique d'une alimentation saine.

<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Conseiller et participer à l'élaboration des repas, aux achats de produits alimentaires (qualité/quantité).</li> <li>◆ Proposer des aides simples pour initier aux principes de base d'une alimentation saine et équilibrée (pyramide alimentaire, lecture de l'étiquetage, calendriers des légumes et fruits de saison, date limite consommation,...) adaptées au bénéficiaire.</li> <li>◆ Proposer l'élaboration d'un planning alimentaire hebdomadaire.</li> </ul>	<p><b>Aide à la vie journalière des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b></p> <p><i>pour une situation donnée et dans les limites de ses fonctions,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ proposer des actions adéquates relatives à la nutrition, aux activités de la vie quotidienne, à l'hygiène et au confort ;</li> <li>◆ proposer des actions préventives en matière d'hygiène et de santé, en adéquation avec l'approche globale de la personne, dans le souci du maintien ou de l'amélioration de l'autonomie et de la qualité de vie ;</li> <li>◆ poser des gestes techniques adéquats dans le respect des principes d'hygiène, de sécurité, de bien-être et d'ergonomie ;</li> </ul>
--	--

<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Préparer et conserver les aliments dans les conditions adéquates (temps, température,...) pour garantir une qualité nutritionnelle optimale.</li> </ul>	<p><b>Aide familial : méthodologie appliquée</b></p> <p><i>à partir d'une ou plusieurs situations exemplatives, dans le respect des règles de déontologie et de la législation en vigueur dans le secteur,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ décrire et de justifier son intervention du point de vu <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ de la préparation des repas appropriés,</li> <li>◆ de la communication ;</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Aide familial : stage d'intégration</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ accomplir, dans le respect des règles déontologiques, les tâches relevant du profil professionnel d'aide familial ;</li> </ul> <p><b>Epreuve intégrée de la section : « Aide familial »</b></p> <p><i>au travers d'un travail écrit et oral respectant les usages de la langue française, portant sur des situations concrètes de la vie professionnelle et en référence aux règles déontologiques et, plus particulièrement, au respect des personnes,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ proposer et de justifier des pistes d'intervention pertinentes.</li> </ul>
--	---

### 3.5 Conseiller et collaborer aux tâches éducatives.

<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Sensibiliser les parents aux activités d'épanouissement des enfants (activités parascolaires, sport, activité ludiques et d'éveil, vie sociale,...).</li> <li>◆ Sensibiliser aux règles de vie élémentaires en veillant à la satisfaction des besoins des enfants et des adolescents.</li> </ul>	<p><b>Aide à la vie journalière des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b></p> <p><i>pour une situation donnée et dans les limites de ses fonctions,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ proposer des actions adéquates relatives à la nutrition, aux activités de la vie quotidienne, à l'hygiène et au confort ;</li> <li>◆ proposer des actions préventives en matière d'hygiène et de santé, en adéquation avec l'approche globale de la personne, dans le souci du</li> </ul>
---	---

- ◆ Créer un climat favorable à la prise des repas (plaisir de manger, découverte de nouveaux goûts, convivialité, respect de l'autre, ...).
- ◆ Détecter les problèmes qui relèvent d'une autre intervention et les relayer vers le service.
- ◆ Situer son intervention vis-à-vis de la famille sur mandat d'un pouvoir de tutelle et / ou dans le cadre d'un travail en réseau.

maintien ou de l'amélioration de l'autonomie et de la qualité de vie ;

### **Approche conceptuelle des métiers de l'aide et des soins aux personnes**

*au départ d'une situation donnée,  
au travers d'un travail écrit ou oral,*

- ◆ décrire les principales caractéristiques personnelles et environnementales du bénéficiaire en utilisant des concepts relatifs à la psychologie et à la déontologie qui fondent le champ conceptuel des métiers de l'aide et des soins aux personnes ;

### **Stage d'insertion des métiers de l'aide et des soins aux personnes**

- ◆ travailler en équipe ;

### **Aide familial : méthodologie appliquée**

*à partir d'une ou plusieurs situations exemplatives,  
dans le respect des règles de déontologie et de la législation en vigueur dans le secteur,*

- ◆ relever les éléments qui contribuent au bien-être de la personne et de son entourage ;

### **Aide familial : stage d'intégration**

- ◆ travailler en équipe dans le cadre d'un service d'aide à domicile ;

### **Epreuve intégrée de la section : « Aide familial »**

*au travers d'un travail écrit et oral respectant les usages de la langue française, portant sur des situations concrètes de la vie professionnelle et en référence aux règles déontologiques et, plus particulièrement, au respect*

	<p><i>des personnes,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ situer, avec précision, son action dans le contexte d'un projet du service à domicile dont le cadre a été défini ;</li> <li>◆ expliciter ses relations avec d'autres intervenants et les bénéficiaires de ses interventions.</li> </ul>
--	---

### 3.6 Sensibiliser et conseiller les bénéficiaires dans le domaine de la consommation dans le respect de l'environnement.

<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Conseiller et aider au choix des produits et des conditionnements.</li> <li>◆ Repérer les dysfonctionnements qui ont des conséquences sur la consommation d'eau et d'énergie.</li> <li>◆ Relayer l'information.</li> </ul>	<p><b>Connaissances préalables au stage d'observation des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b></p> <p><i>au départ de situations proposées et avalisées par le conseil des études</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ utiliser une grille d'observation : <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ en définissant différents items qui la constituent ;</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Aide à la vie journalière des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b></p> <p><i>au départ de situations proposées et avalisées par le conseil des études,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ utiliser une grille d'observation : <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ en définissant différents items qui la constituent ;</li> </ul> </li> </ul> <p><i>pour une situation donnée et dans les limites de ses fonctions,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ poser des gestes techniques adéquats dans le respect des principes d'hygiène, de sécurité, de bien-être et d'ergonomie ;</li> </ul> <p><b>Stage d'observation des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ réaliser, à partir de ses observations, un rapport adéquat aux situations rencontrées ;</li> </ul>
---	--

	<p><b>Aide familial : méthodologie appliquée</b></p> <p><i>à partir d'une ou plusieurs situations exemplatives, dans le respect des règles de déontologie et de la législation en vigueur dans le secteur,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ relever les outils de communication pertinents ;</li> <li>◆ relever les éléments qui contribuent au bien-être de la personne et de son entourage.</li> </ul>
--	--

**FONCTION 4 : Contribuer au bien-être par un soutien relationnel**

**4.1 Repérer les problèmes de comportements du bénéficiaire et/ou de son entourage et réagir adéquatement.**

<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Observer, détecter et décrire les aspects inhabituels dans le comportement du bénéficiaire et/ou de son entourage.</li> <li>◆ Observer, détecter et décrire des comportements d'automédication et d'addiction du bénéficiaire.</li> <li>◆ Transmettre ses observations orales et écrites au service.</li> <li>◆ Adopter un comportement adéquat.</li> </ul>	<p><b>Connaissances préalables au stage d'observation des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b></p> <p><i>à partir d'une ou plusieurs situations exemplatives, dans le respect des règles de déontologie et de la législation en vigueur dans le secteur,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ relever les éléments qui contribuent au bien-être de la personne et de son entourage ;</li> </ul> <p><b>Stage d'observation des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ réaliser, à partir de ses observations, un rapport adéquat aux situations rencontrées ;</li> </ul>
--	--

	<p><b>Stage d'insertion des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ adopter des attitudes adéquates, en cohérence avec les valeurs fondamentales de respect des personnes, et de développer des attitudes d'ouverture visant à l'insertion dans une équipe de travail ;</li> <li>◆ rédiger le(s) rapport(s) conforme(s) <i>en utilisant le vocabulaire lié à la profession et dans le respect des usages de la langue française et des consignes données par le(s) chargé(s) de cours ;</i></li> </ul> <p><b>Aide familial : méthodologie appliquée</b></p> <p><i>à partir d'une ou plusieurs situations exemplatives, dans le respect des règles de déontologie et de la législation en vigueur dans le secteur,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ relever les outils de communication pertinents ;</li> <li>◆ relever les éléments qui contribuent au bien-être de la personne et de son entourage ;</li> </ul> <p><b>Communication expression orale et écrite appliquée au secteur du service aux personnes</b></p> <p><i>à partir de consignes précisant une situation de communication courante reflétant une situation professionnelle prévisible,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ rédiger un rapport d'observation succinct en soignant son expression écrite et son orthographe.</li> </ul>
--	---

#### 4.2 Réagir aux comportements déplacés et agressifs.

◆ Percevoir, reconnaître des signes, des indices de manifestations	<b>Connaissances préalables au stage d'observation des métiers de</b>
--	---

agressives.

◆ Adopter un comportement adéquat.

◆ Informer le service.

### **l'aide et des soins aux personnes**

*au départ de situations proposées et avalisées par le conseil des études, utiliser une grille d'observation :*

◆ en définissant différents items qui la constituent ;

### **Stage d'observation des métiers de l'aide et des soins aux personnes**

◆ réaliser, à partir de ses observations, un rapport adéquat aux situations rencontrées ;

### **Aide familial : stage d'intégration**

◆ adopter des attitudes adéquates, en cohérence avec les valeurs fondamentales de respect des personnes, et de développer des attitudes d'ouverture visant à l'intégration dans une équipe de travail ;

### **Epreuve intégrée de la section : « Aide familial »**

*au travers d'un travail écrit et oral respectant les usages de la langue française, portant sur des situations concrètes de la vie professionnelle et en référence aux règles déontologiques et, plus particulièrement, au respect des personnes,*

◆ utiliser de façon adéquate des outils théoriques et méthodologiques en distinguant données factuelles et perceptions personnelles ;

### **Communication expression orale et écrite appliquée au secteur du service aux personnes**

*à partir de consignes précisant une situation de communication courante reflétant une situation professionnelle prévisible,*

◆ participer spontanément à des situations de communication propres au secteur de l'aide aux personnes:

- ♦ en explicitant d'une manière objective la relation d'un événement.

### 4.3 Repérer les signes de négligences et de maltraitance chez les bénéficiaires; transmettre ses observations et s'assurer du suivi.

♦ Observer les bénéficiaires et repérer les signes éventuels de négligence et de maltraitance en établissant le lien entre les connaissances acquises et les observations réalisées.

♦ Transmettre les observations au service.

#### **Connaissances préalables au stage d'observation des métiers de l'aide et des soins aux personnes**

*au départ de situations proposées et avalisées par le conseil des études,*

- ♦ utiliser une grille d'observation :
  - ♦ en définissant différents items qui la constituent ;

#### **Stage d'observation des métiers de l'aide et des soins aux personnes**

- ♦ réaliser, à partir de ses observations, un rapport adéquat aux situations rencontrées ;

#### **Approche conceptuelle des métiers de l'aide et des soins aux personnes**

*au départ d'une situation donnée,  
au travers d'un travail écrit ou oral,*

- ♦ décrire les principales caractéristiques personnelles et environnementales du bénéficiaire en utilisant des concepts relatifs à la psychologie et à la déontologie qui fondent le champ conceptuel des métiers de l'aide et des soins aux personnes ;

#### **Aide familial : méthodologie appliquée**

*à partir d'une ou plusieurs situations exemplatives,  
dans le respect des règles de déontologie et de la législation en vigueur dans le secteur,*

	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ relever les éléments qui contribuent au bien-être de la personne et de son entourage ;</li> </ul> <p><b>Epreuve intégrée de la section : « Aide familial »</b></p> <p><i>au travers d'un travail écrit et oral respectant les usages de la langue française, portant sur des situations concrètes de la vie professionnelle et en référence aux règles déontologiques et, plus particulièrement, au respect des personnes,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ utiliser de façon adéquate des outils théoriques et méthodologiques en distinguant données factuelles et perceptions personnelles.</li> </ul>
--	--

#### 4.4 Participer à l'accompagnement d'une personne en fin de vie et de son entourage.

<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Proposer des réflexions pertinentes sur l'accompagnement des personnes en fin de vie et de leur entourage</li> </ul>	<p><b>Aide à la vie journalière des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b></p> <p><i>pour une situation donnée et dans les limites de ses fonctions,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ proposer des actions préventives en matière d'hygiène et de santé, en adéquation avec l'approche globale de la personne, dans le souci du maintien ou de l'amélioration de l'autonomie et de la qualité de vie ;</li> </ul> <p><b>Approche conceptuelle des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b></p> <p><i>au départ d'une situation donnée, au travers d'un travail écrit ou oral,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ décrire les principales caractéristiques personnelles et environnementales du bénéficiaire en utilisant des concepts relatifs à la psychologie et à la déontologie qui fondent le champ conceptuel des métiers de l'aide et des soins aux personnes ;</li> <li>◆ repérer les règles de déontologie applicables à la situation ;</li> </ul>
---	---

	<p><b>Aide familial : méthodologie appliquée</b></p> <p><i>à partir d'une ou plusieurs situations exemplatives, dans le respect des règles de déontologie et de la législation en vigueur dans le secteur,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ relever les éléments qui contribuent au bien-être de la personne et de son entourage.</li> </ul>
--	--

**FONCTION 5 : Contribuer au bien-être par un accompagnement social**

**5.1. Repérer les problèmes sociaux de la personne.**

<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Ecouter les demandes / attentes du bénéficiaire, compléter les informations auprès du service pour cibler les difficultés.</li> <li>◆ Constaté d'éventuels dysfonctionnements.</li> <li>◆ Transmettre les éléments d'observation et d'information.</li> </ul>	<p><b>Stage d'observation des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ réaliser, à partir de ses observations, un rapport adéquat aux situations rencontrées ;</li> </ul> <p><b>Approche conceptuelle des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b></p> <p><i>au départ d'une situation donnée, au travers d'un travail écrit ou oral,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ décrire les principales caractéristiques personnelles et environnementales du bénéficiaire en utilisant des concepts relatifs à la psychologie et à la déontologie qui fondent le champ conceptuel des métiers de l'aide et des soins aux personnes ;</li> </ul> <p><b>Stage d'insertion des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b></p>
--	---

	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ travailler en équipe ;</li> </ul> <p><b>Aide familial : méthodologie appliquée</b></p> <p><i>à partir d'une ou plusieurs situations exemplatives, dans le respect des règles de déontologie et de la législation en vigueur dans le secteur,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ relever les outils de communication pertinents ;</li> </ul> <p><b>Communication expression orale et écrite appliquée au secteur du service aux personnes</b></p> <p><i>à partir de consignes précisant une situation de communication courante reflétant une situation professionnelle prévisible,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ participer spontanément à des situations de communication propres au secteur de l'aide aux personnes: <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ en formulant une réponse à une demande de complément d'information;</li> <li>◆ en explicitant d'une manière objective la relation d'un événement.</li> </ul> </li> </ul>
--	--

## 5.2. Assurer le suivi de démarches administratives courantes.

<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Identifier les principaux documents administratifs couramment rencontrés dans une famille (mutuelle, banque, documents médicaux, aides sociales, ...).</li> <li>◆ Lire, comprendre pour aider, accompagner le bénéficiaire à compléter, à donner suite,...</li> <li>◆ Classer et ranger ces documents avec le bénéficiaire et/ou la famille, dans le respect des attentes.</li> </ul>	<p><b>Approche conceptuelle des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b></p> <p><i>au départ d'une situation donnée, au travers d'un travail écrit ou oral,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ identifier les principaux éléments relatifs à la législation sociale et de les commenter ;</li> <li>◆ décrire le cadre institutionnel ;</li> <li>◆ repérer les règles de déontologie applicables à la situation ;</li> </ul>
--	---

	<p><b>Aide familial : méthodologie appliquée</b></p> <p><i>à partir d'une ou plusieurs situations exemplatives, dans le respect des règles de déontologie et de la législation en vigueur dans le secteur,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ décrire et de justifier son intervention du point de vue : <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ des différentes démarches (administratives, courses, aide aux déplacements,...) ;</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Aide familial : stage d'intégration</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ accomplir, dans le respect des règles déontologiques, les tâches relevant du profil professionnel d'aide familial ;</li> </ul> <p><b>Communication expression orale et écrite appliquée au secteur du service aux personnes</b></p> <p><i>à partir de consignes précisant une situation de communication courante reflétant une situation professionnelle prévisible,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ participer spontanément à des situations de communication propres au secteur de l'aide aux personnes: <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ en formulant une réponse à une demande de complément d'information;</li> <li>◆ en encourageant la participation de l'autre ou du groupe.</li> </ul> </li> </ul>
--	---

### 5.3. Susciter et maintenir un lien social.

<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Dans le respect de ce qui a été décidé en équipe,</li> <li>◆ aider le bénéficiaire en respectant ses attentes et son indépendance,</li> </ul>	<p><b>Aide à la vie journalière des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b></p>
--	--

- ◆ aider à formuler des besoins sociaux au quotidien,
- ◆ aider à rompre l'isolement social,
- ◆ accompagner dans les démarches de découvertes d'autres lieux (par exemple: centres de jours, maisons communautaires...).

*pour une situation donnée et dans les limites de ses fonctions,*

- ◆ proposer des actions préventives en matière d'hygiène et de santé, en adéquation avec l'approche globale de la personne, dans le souci du maintien ou de l'amélioration de l'autonomie et de la qualité de vie ;

### **Approche conceptuelle des métiers de l'aide et des soins aux personnes**

*au départ d'une situation donnée,  
au travers d'un travail écrit ou oral,*

- ◆ décrire les principales caractéristiques personnelles et environnementales du bénéficiaire en utilisant des concepts relatifs à la psychologie et à la déontologie qui fondent le champ conceptuel des métiers de l'aide et des soins aux personnes ;

### **Stage d'insertion des métiers de l'aide et des soins aux personnes**

- ◆ travailler en équipe ;

### **Aide familial : méthodologie appliquée**

*à partir d'une ou plusieurs situations exemplatives,  
dans le respect des règles de déontologie et de la législation en vigueur dans le secteur,*

- ◆ relever les éléments qui contribuent au bien-être de la personne et de son entourage ;
- ◆ décrire et de justifier son intervention du point de vue :
  - ◆ des différentes démarches (administratives, courses, aide aux déplacements,...) ;

### **Epreuve intégrée de la section : « Aide familial »**

*au travers d'un travail écrit et oral respectant les usages de la langue française, portant sur des situations concrètes de la vie professionnelle et*

	<p><i>en référence aux règles déontologiques et, plus particulièrement, au respect des personnes,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ situer, avec précision, son action dans le contexte d'un projet du service à domicile dont le cadre a été défini ;</li> <li>◆ expliciter ses relations avec d'autres intervenants et les bénéficiaires de ses interventions.</li> </ul>
--	--

**FONCTION 6 : Aider à l'accomplissement des activités liées à l'hygiène et à la santé en veillant à la restauration, au maintien et au développement de l'autonomie et en respectant les réglementations spécifiques.**

**6.1. Participer avec la famille et/ou l'entourage au maintien et/ou au développement de l'autonomie du bénéficiaire (enfant, adulte, personne âgée).**

<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Stimuler les capacités mentales et physiques du bénéficiaire.</li> <li>◆ Solliciter le bénéficiaire pour des choix qui le concernent ; ne rien imposer</li> </ul>	<p><b>Aide à la vie journalière des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b></p> <p><i>pour une situation donnée et dans les limites de ses fonctions,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ proposer des actions préventives en matière d'hygiène et de santé, en adéquation avec l'approche globale de la personne, dans le souci du maintien ou de l'amélioration de l'autonomie et de la qualité de vie ;</li> </ul> <p><b>Stage d'insertion des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ adopter des attitudes adéquates, en cohérence avec les valeurs fondamentales de respect des personnes, et de développer des attitudes d'ouverture visant à l'insertion dans une équipe de travail ;</li> </ul> <p><b>Aide familial : méthodologie appliquée</b></p>
--	---

	<p><i>à partir d'une ou plusieurs situations exemplatives, dans le respect des règles de déontologie et de la législation en vigueur dans le secteur,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ relever les éléments qui contribuent au bien-être de la personne et de son entourage.</li> </ul>
--	---

**6.2. Aider le bénéficiaire en perte d'autonomie à assurer son hygiène personnelle (participation à la toilette, hygiène de la bouche, des cheveux, des ongles, rasage, hygiène de la literie,...) et à se vêtir (s'habiller, se déshabiller,...).**

<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Etre attentif aux différents besoins (hygiène et confort).</li> <li>◆ Aider le bénéficiaire à réaliser sa toilette quotidienne.</li> <li>◆ Repérer les modifications des téguments, de la peau.</li> <li>◆ Appliquer les techniques de manutention adaptées pour prévenir douleur et blessure.</li> <li>◆ Appliquer les techniques ergonomiques adaptées pour se protéger soi-même.</li> <li>◆ Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité adéquates.</li> <li>◆ Assurer l'hygiène de la literie et de l'environnement proche du bénéficiaire.</li> </ul>	<p><b>Connaissances préalables au stage d'observation des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b></p> <p><i>au départ de situations proposées et avalisées par le conseil des études,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ utiliser une grille d'observation : <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ en définissant différents items qui la constituent ;</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Aide à la vie journalière des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b></p> <p><i>pour une situation donnée et dans les limites de ses fonctions,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ proposer des actions adéquates relatives à la nutrition, aux activités de la vie quotidienne, à l'hygiène et au confort ;</li> <li>◆ proposer des actions préventives en matière d'hygiène et de santé, en adéquation avec l'approche globale de la personne, dans le souci du maintien ou de l'amélioration de l'autonomie et de la qualité de vie ;</li> <li>◆ poser des gestes techniques adéquats dans le respect des principes d'hygiène, de sécurité, de bien-être et d'ergonomie ;</li> </ul> <p><b>Stage d'insertion des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ accomplir, dans le respect des règles déontologiques, des tâches</li> </ul>
--	---

<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Poser des actes qui aident les personnes à conserver une image positive d'elles-mêmes.</li> <li>◆ Faire preuve de tact et respecter l'indépendance du bénéficiaire.</li> <li>◆ Prendre les mesures d'hygiène nécessaires en cas de vomissements et diarrhées.</li> </ul>	<p>communes aux fonctions d'aide familial et d'aide-soignant ;</p> <p><b>Aide familial : stage d'intégration</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ accomplir, dans le respect des règles déontologiques, les tâches relevant du profil professionnel d'aide familial.</li> </ul>
---	---

### 6.3. Aider la personne à se déplacer aux toilettes et à assurer ses fonctions de défécation.

<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ S'assurer d'une défécation régulière</li> <li>◆ Utiliser les urinaux et les bassins hygiéniques</li> <li>◆ Effectuer les changes quel que soit l'âge du bénéficiaire</li> </ul>	<p><b>Connaissances préalables au stage d'observation des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b></p> <p>au départ de situations proposées et avalisées par le conseil des études,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ utiliser une grille d'observation : <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ en l'appliquant à au moins une des situations proposées ;</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Aide à la vie journalière des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b></p> <p><i>pour une situation donnée et dans les limites de ses fonctions,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ proposer des actions adéquates relatives à la nutrition, aux activités de la vie quotidienne, à l'hygiène et au confort ;</li> <li>◆ proposer des actions préventives en matière d'hygiène et de santé, en adéquation avec l'approche globale de la personne, dans le souci du maintien ou de l'amélioration de l'autonomie et de la qualité de vie ;</li> <li>◆ proposer des actions préventives en matière d'hygiène et de santé, en adéquation avec l'approche globale de la personne, dans le souci du maintien ou de l'amélioration de l'autonomie et de la qualité de vie ;</li> </ul>
--	---

	<p><b>Epreuve intégrée de la section : « Aide familial »</b></p> <p><i>au travers d'un travail écrit et oral respectant les usages de la langue française, portant sur des situations concrètes de la vie professionnelle et en référence aux règles déontologiques et, plus particulièrement, au respect des personnes,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ utiliser de façon adéquate des outils théoriques et méthodologiques en distinguant données factuelles et perceptions personnelles ;</li> </ul> <p><b>Communication expression orale et écrite appliquée au secteur du service aux personnes</b></p> <p><i>à partir de consignes précisant une situation de communication courante reflétant une situation professionnelle prévisible</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ participer spontanément à des situations de communication propres au secteur de l'aide aux personnes: <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ en formulant une réponse à une demande de complément d'information;</li> <li>◆ en encourageant la participation de l'autre ou du groupe;</li> <li>◆ en explicitant d'une manière objective la relation d'un événement;</li> <li>◆ en expliquant la méthode qu'il emploie pour réduire la subjectivité de son message.</li> </ul> </li> </ul>
--	---

#### 6.4. Aider le bénéficiaire à manger et à boire.

<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Aider à la prise du repas dans le respect du rythme du bénéficiaire, de son degré d'autonomie.</li> <li>◆ S'assurer que les différents besoins (alimentation et hydratation) sont</li> </ul>	<p><b>Connaissances préalables au stage d'observation des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b></p> <p><i>au départ de situations proposées et avalisées par le conseil des études,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ utiliser une grille d'observation :</li> </ul>
---	--

<p>satisfaits.</p> <p>◆ Encourager, motiver à la prise de repas (temps, présentation des mets, ...).</p>	<p>◆ en définissant différents items qui la constituent ;</p> <p><b>Aide à la vie journalière des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b></p> <p><i>pour une situation donnée et dans les limites de ses fonctions,</i></p> <p>◆ proposer des actions adéquates relatives à la nutrition, aux activités de la vie quotidienne, à l'hygiène et au confort ;</p> <p>◆ proposer des actions préventives en matière d'hygiène et de santé, en adéquation avec l'approche globale de la personne, dans le souci du maintien ou de l'amélioration de l'autonomie et de la qualité de vie ;</p> <p><b>Communication expression orale et écrite appliquée au secteur du service aux personnes</b></p> <p><i>à partir de consignes précisant une situation de communication courante reflétant une situation professionnelle prévisible,</i></p> <p>◆ participer spontanément à des situations de communication propres au secteur de l'aide aux personnes:</p> <p>◆ en encourageant la participation de l'autre ou du groupe.</p>
--	--

### 6.5. Aider le bénéficiaire à s'installer confortablement et à se déplacer.

<p>◆ Etre attentif aux différents besoins (maintien d'une bonne posture, mobilité).</p> <p>◆ Participer à la prévention des risques liés à l'immobilisation.</p> <p>◆ Appliquer les techniques de manutention adaptées pour prévenir douleur et blessure.</p>	<p><b>Connaissances préalables au stage d'observation des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b></p> <p>au départ de situations proposées et avalisées par le conseil des études,</p> <p>◆ utiliser une grille d'observation :</p> <p>◆ en définissant différents items qui la constituent ;</p> <p><b>Aide à la vie journalière des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b></p>
---	---

<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Appliquer les techniques ergonomiques adaptées pour se protéger soi-même.</li> <li>◆ Utiliser les aides techniques appropriées.</li> <li>◆ Mettre et enlever les bouillottes et les poches à glace.</li> </ul>	<p><i>pour une situation donnée et dans les limites de ses fonctions,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ proposer des actions adéquates relatives à la nutrition, aux activités de la vie quotidienne, à l'hygiène et au confort ;</li> <li>◆ proposer des actions préventives en matière d'hygiène et de santé, en adéquation avec l'approche globale de la personne, dans le souci du maintien ou de l'amélioration de l'autonomie et de la qualité de vie ;</li> <li>◆ poser des gestes techniques adéquats dans le respect des principes d'hygiène, de sécurité, de bien-être et d'ergonomie.</li> </ul> <p><b>Aide familial : stage d'intégration</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ accomplir, dans le respect des règles déontologiques, les tâches relevant du profil professionnel d'aide familial.</li> </ul>
---	---

### 6.6. Veiller à la prise des médicaments prescrits par le médecin.

<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Encourager, motiver à la prise de médicaments prescrits.</li> </ul>	<p><b>Stage d'insertion des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ accomplir, dans le respect des règles déontologiques, des tâches communes aux fonctions d'aide familial et d'aide-soignant ;</li> </ul> <p><b>Aide familial : stage d'intégration</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ accomplir, dans le respect des règles déontologiques, les tâches relevant du profil professionnel d'aide familial ;</li> </ul> <p><b>Epreuve intégrée de la section : « Aide familial »</b></p> <p><i>au travers d'un travail écrit et oral respectant les usages de la langue française, portant sur des situations concrètes de la vie professionnelle et</i></p>
--	--

	<p><i>en référence aux règles déontologiques et, plus particulièrement, au respect des personnes,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ expliciter ses relations avec d'autres intervenants et les bénéficiaires de ses interventions ;</li> </ul> <p><b>Communication expression orale et écrite appliquée au secteur du service aux personnes</b></p> <p><i>à partir de consignes précisant une situation de communication courante reflétant une situation professionnelle prévisible,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ participer spontanément à des situations de communication propres au secteur de l'aide aux personnes: <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ en encourageant la participation de l'autre ou du groupe.</li> </ul> </li> </ul>
--	---

**6.7. Entretien, nettoyage et désinfecter le matériel (aérosol, urinal, chaise percée,...).**

<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Sélectionner et appliquer les techniques, matériels et produits, de nettoyage et désinfection adéquats.</li> <li>◆ Respecter les règles d'hygiène et de sécurité adaptées.</li> </ul>	<p><b>Aide à la vie journalière des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b></p> <p><i>pour une situation donnée et dans les limites de ses fonctions,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ proposer des actions adéquates relatives à la nutrition, aux activités de la vie quotidienne, à l'hygiène et au confort ;</li> <li>◆ proposer des actions préventives en matière d'hygiène et de santé, en adéquation avec l'approche globale de la personne, dans le souci du maintien ou de l'amélioration de l'autonomie et de la qualité de vie ;</li> <li>◆ poser des gestes techniques adéquats dans le respect des principes d'hygiène, de sécurité, de bien-être et d'ergonomie ;</li> </ul> <p><b>Aide familial : stage d'intégration</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ accomplir, dans le respect des règles déontologiques, les tâches relevant</li> </ul>
--	--

du profil professionnel d'aide familial.

### 6.8. Prendre des mesures d'urgence en cas d'accident.

- ◆ Connaître les premiers gestes de secours.
- ◆ Connaître les procédures d'urgence.

#### **Aide à la vie journalière des métiers de l'aide et des soins aux personnes**

*pour une situation donnée et dans les limites de ses fonctions,*

- ◆ poser des gestes techniques adéquats dans le respect des principes d'hygiène, de sécurité, de bien-être et d'ergonomie ;

#### **Aide familial : stage d'intégration**

- ◆ accomplir, dans le respect des règles déontologiques, les tâches relevant du profil professionnel d'aide familial ;

#### **Epreuve intégrée de la section : « Aide familial »**

*au travers d'un travail écrit et oral respectant les usages de la langue française, portant sur des situations concrètes de la vie professionnelle et en référence aux règles déontologiques et, plus particulièrement, au respect des personnes,*

- ◆ (se) poser des questions pertinentes sur la fonction et le rôle spécifique de l'aide familial, y compris l'importance de la formation continue.

### 6.9. Prendre des mesures adéquates en cas de décès.

- ◆ Connaître les procédures adéquates en cas de décès de la personne aidée.

#### **Approche conceptuelle des métiers de l'aide et des soins aux personnes**

*au départ d'une situation donnée,*

	<p><i>au travers d'un travail écrit ou oral,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ décrire le cadre institutionnel ;</li> <li>◆ repérer les règles de déontologie applicables à la situation ;</li> </ul> <p><b>Aide familial : stage d'intégration</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ accomplir, dans le respect des règles déontologiques, les tâches relevant du profil professionnel d'aide familial.</li> </ul>
--	---

**FONCTION 7 : Assurer une communication appropriée avec : le responsable de l'équipe, les membres de l'équipe, les autres intervenants.**

**7.1. Informer le responsable d'équipe et noter l'information via l'outil de communication à l'intention des autres intervenants et de l'entourage.**

<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Identifier le rôle de chaque intervenant auprès du bénéficiaire.</li> <li>◆ Transmettre ses observations oralement ou par écrit en utilisant un vocabulaire « professionnel ».</li> <li>◆ Transmettre les informations nécessaires à la prise en charge optimale du bénéficiaire via le cahier de communication, entre autres.</li> <li>◆ Comprendre et véhiculer correctement les observations / informations oralement ou par écrit avec une maîtrise suffisante de la langue française.</li> </ul>	<p><b>Stage d'observation des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ réaliser, à partir de ses observations, un rapport adéquat aux situations rencontrées ;</li> </ul> <p><b>Approche conceptuelle des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b></p> <p><i>au départ d'une situation donnée, au travers d'un travail écrit ou oral,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ décrire le cadre institutionnel ;</li> </ul>
--	--

◆ Garder sa place de relais, proposer sans imposer «ses» solutions.

◆ Favoriser le développement de collaborations.

### **Stage d'insertion des métiers de l'aide et des soins aux personnes**

*rédiger le(s) rapport(s) conforme(s) en utilisant le vocabulaire lié à la profession et dans le respect des usages de la langue française et des consignes données par le(s) chargé(s) de cours.*

◆ travailler en équipe dans le cadre d'un service d'aide à domicile ;

### **Epreuve intégrée de la section : « Aide familial »**

*au travers d'un travail écrit et oral respectant les usages de la langue française, portant sur des situations concrètes de la vie professionnelle et en référence aux règles déontologiques et, plus particulièrement, au respect des personnes,*

◆ expliciter ses relations avec d'autres intervenants et les bénéficiaires de ses interventions ;

### **Communication expression orale et écrite appliquée au secteur du service aux personnes**

*à partir de consignes précisant une situation de communication courante reflétant une situation professionnelle prévisible,*

◆ participer spontanément à des situations de communication propres au secteur de l'aide aux personnes:

◆ en formulant une réponse à une demande de complément d'information;

◆ en encourageant la participation de l'autre ou du groupe;

◆ en explicitant d'une manière objective la relation d'un événement;

◆ en expliquant la méthode qu'il emploie pour réduire la subjectivité de son message;

◆ rédiger un rapport d'observation succinct en soignant son expression écrite et son orthographe.

## 7.2 Contribuer au projet de maintien au domicile.

- ◆ Collaborer à la mise en place d'aides (matérielles, extérieures, sociales, ...) favorisant l'autonomie et l'indépendance du bénéficiaire.

### **Aide à la vie journalière des métiers de l'aide et des soins aux personnes**

*pour une situation donnée et dans les limites de ses fonctions,*

- ◆ proposer des actions préventives en matière d'hygiène et de santé, en adéquation avec l'approche globale de la personne, dans le souci du maintien ou de l'amélioration de l'autonomie et de la qualité de vie ;

### **Aide familial : stage d'intégration**

- ◆ adopter des attitudes adéquates, en cohérence avec les valeurs fondamentales de respect des personnes, et de développer des attitudes d'ouverture visant à l'intégration dans une équipe de travail ;

### **Epreuve intégrée de la section : « Aide familial »**

*au travers d'un travail écrit et oral respectant les usages de la langue française, portant sur des situations concrètes de la vie professionnelle et en référence aux règles déontologiques et, plus particulièrement, au respect des personnes,*

- ◆ situer, avec précision, son action dans le contexte d'un projet du service à domicile dont le cadre a été défini ;
- ◆ expliciter ses relations avec d'autres intervenants et les bénéficiaires de ses interventions.

## 7.3 S'intégrer dans une équipe.

<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Connaître les missions, finalités, valeurs,... du service, les rôles de chaque membre du service.</li> <li>◆ Se situer dans l'organigramme du service.</li>   <li>◆ Respecter les stratégies décidées en équipe, respecter les rôles de chacun.</li>   <li>◆ Se mobiliser au sein de l'équipe autour d'un bénéficiaire commun.</li> </ul>	<p><b>Découverte des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ exprimer en quoi ses atouts et ses limites sont compatibles avec les exigences des formations et des professions de l'aide et des soins aux personnes ;</li> </ul> <p><b>Stage d'insertion des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ travailler en équipe ;</li> </ul> <p><b>Aide familial : stage d'intégration</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ travailler en équipe dans le cadre d'un service d'aide à domicile ;</li> </ul> <p><b>Epreuve intégrée de la section : « Aide familial »</b></p> <p><i>au travers d'un travail écrit et oral respectant les usages de la langue française, portant sur des situations concrètes de la vie professionnelle et en référence aux règles déontologiques et, plus particulièrement, au respect des personnes,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ situer, avec précision, son action dans le contexte d'un projet du service à domicile dont le cadre a été défini ;</li> <li>◆ expliciter ses relations avec d'autres intervenants et les bénéficiaires de ses interventions.</li> </ul>
--	---

#### **7.4. Participer à des réunions d'équipe.**

<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Apporter des éléments d'observation et les présenter correctement.</li>   <li>◆ Ecouter les différents points de vue et oser s'exprimer.</li> </ul>	<p><b>Connaissances préalables au stage d'observation des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b></p> <p><i>au départ de situations proposées et avalisées par le conseil des études,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ utiliser une grille d'observation :</li> </ul>
--	--

- ◆ en définissant différents items qui la constituent ;

**Epreuve intégrée de la section : « Aide familial »**

*au travers d'un travail écrit et oral respectant les usages de la langue française, portant sur des situations concrètes de la vie professionnelle et en référence aux règles déontologiques et, plus particulièrement, au respect des personnes,*

- ◆ expliciter ses relations avec d'autres intervenants et les bénéficiaires de ses interventions ;
- ◆ proposer et de justifier des pistes d'intervention pertinentes ;

**Communication expression orale et écrite appliquée au secteur du service aux personnes**

*à partir de consignes précisant une situation de communication courante reflétant une situation professionnelle prévisible,*

- ◆ participer spontanément à des situations de communication propres au secteur de l'aide aux personnes:
  - ◆ en formulant une réponse à une demande de complément d'information;
  - ◆ en encourageant la participation de l'autre ou du groupe;
  - ◆ en explicitant d'une manière objective la relation d'un événement;
  - ◆ en expliquant la méthode qu'il emploie pour réduire la subjectivité de son message.

**FONCTION 8 : organiser son travail**

**8.1. Déterminer les priorités en accord avec le responsable d'équipe et le bénéficiaire lors de l'élaboration ou lors de l'évaluation du plan d'aide.**

- ◆ Participer à la définition des objectifs de travail.
- ◆ Distinguer l'essentiel de l'accessoire.
  
- ◆ Respecter les limites fixées par le cadre de sa profession, savoir dire non à bon escient.

**Aide à la vie journalière des métiers de l'aide et des soins aux personnes**

*pour une situation donnée et dans les limites de ses fonctions,*

- ◆ proposer des actions préventives en matière d'hygiène et de santé, en adéquation avec l'approche globale de la personne, dans le souci du maintien ou de l'amélioration de l'autonomie et de la qualité de vie ;

**Approche conceptuelle des métiers de l'aide et des soins aux personnes**

*au départ d'une situation donnée,  
au travers d'un travail écrit ou oral,*

- ◆ repérer les règles de déontologie applicables à la situation ;

**Aide familial : méthodologie appliquée**

*à partir d'une ou plusieurs situations exemplatives,*

*dans le respect des règles de déontologie et de la législation en vigueur dans le secteur,*

- ◆ décrire et de justifier son intervention du point de vue :
  - ◆ des différentes démarches (administratives, courses, aide aux déplacements,...),
  - ◆ de la préparation des repas appropriés,
  - ◆ de l'entretien du linge et des locaux,
  - ◆ de la communication ;

**Aide familial : stage d'intégration**

- ◆ accomplir, dans le respect des règles déontologiques, les tâches relevant du profil professionnel d'aide familial ;

	<p><b>Epreuve intégrée de la section : « Aide familial »</b></p> <p><i>au travers d'un travail écrit et oral respectant les usages de la langue française, portant sur des situations concrètes de la vie professionnelle et en référence aux règles déontologiques et, plus particulièrement, au respect des personnes,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ situer, avec précision, son action dans le contexte d'un projet du service à domicile dont le cadre a été défini.</li> </ul>
--	--

**8.2. Planifier l'exécution de son travail en fonction des priorités, des urgences, des contrats / conventions passés ou des instructions reçues.**

<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Sélectionner toutes les observations et informations utiles pour son travail.</li> <li>◆ Inventorier toutes les tâches à effectuer.</li> <li>◆ Appliquer les instructions, consignes du service, du responsable d'équipe dans le respect du plan d'aide établi entre le bénéficiaire et le service.</li> <li>◆ Décider des priorités parmi les tâches à effectuer en fonction des objectifs définis et en faisant preuve de souplesse pour faire face à l'imprévu.</li> <li>◆ Etablir la chronologie des différentes activités en fonction des priorités en tenant compte du temps.</li> </ul>	<p><b>Connaissances préalables au stage d'observation des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b></p> <p>au départ de situations proposées et avalisées par le conseil des études,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ utiliser une grille d'observation : <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ en définissant différents items qui la constituent ;</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Aide à la vie journalière des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b></p> <p><i>pour une situation donnée et dans les limites de ses fonctions,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ proposer des actions adéquates relatives à la nutrition, aux activités de la vie quotidienne, à l'hygiène et au confort ;</li> </ul> <p><b>Stage d'observation des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b></p>
---	---

	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ réaliser, à partir de ses observations, un rapport adéquat aux situations rencontrées ;</li> </ul> <p><b>Epreuve intégrée de la section : « Aide familial »</b></p> <p><i>au travers d'un travail écrit et oral respectant les usages de la langue française, portant sur des situations concrètes de la vie professionnelle et en référence aux règles déontologiques et, plus particulièrement, au respect des personnes,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ situer, avec précision, son action dans le contexte d'un projet du service à domicile dont le cadre a été défini ;</li> <li>◆ proposer et de justifier des pistes d'intervention pertinentes.</li> </ul>
--	--

**FONCTION 9 : appliquer scrupuleusement les règles déontologiques liées au métier**

**9.1. Respecter les bénéficiaires, la famille, les aidants proches, ...**

<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Adopter une attitude polie et digne vis-à-vis du bénéficiaire, s'adresser aux personnes en les vouvoyant.</li> <li>◆ Considérer le bénéficiaire comme une personne à part entière; respecter son autonomie, son indépendance en évitant d'imposer ses choix.</li> <li>◆ Respecter le bénéficiaire, la famille, les aidants proches dans leurs croyances, convictions, différences culturelles et philosophiques,...</li> <li>◆ S'imposer de ne pas juger des opinions différentes des siennes.</li> </ul>	<p><b>Approche conceptuelle des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b></p> <p><i>au départ d'une situation donnée, au travers d'un travail écrit ou oral,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ décrire les principales caractéristiques personnelles et environnementales du bénéficiaire en utilisant des concepts relatifs à la psychologie et à la déontologie qui fondent le champ conceptuel des métiers de l'aide et des soins aux personnes ;</li> <li>◆ repérer les règles de déontologie applicables à la situation ;</li> </ul> <p><b>Stage d'insertion des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b></p>
--	--

	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ adopter des attitudes adéquates, en cohérence avec les valeurs fondamentales de respect des personnes, et de développer des attitudes d'ouverture visant à l'insertion dans une équipe de travail ;</li> </ul> <p><b>Aide familial : méthodologie appliquée</b></p> <p><i>à partir d'une ou plusieurs situations exemplatives, dans le respect des règles de déontologie et de la législation en vigueur dans le secteur,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ relever les outils de communication pertinents ;</li> <li>◆ relever les éléments qui contribuent au bien-être de la personne et de son entourage ;</li> </ul> <p><b>Communication expression orale et écrite appliquée au secteur du service aux personnes</b></p> <p><i>à partir de consignes précisant une situation de communication courante reflétant une situation professionnelle prévisible,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ participer spontanément à des situations de communication propres au secteur de l'aide aux personnes: <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ en expliquant la méthode qu'il emploie pour réduire la subjectivité de son message.</li> </ul> </li> </ul>
--	---

## 9.2. Travailler dans les limites de ses compétences.

<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Connaître les champs d'activités de sa profession.</li> <li>◆ Eviter de se substituer aux autres intervenants (famille, entourage, infirmière, assistant(e) social(e), ...) et au bénéficiaire.</li> <li>◆ Orienter le bénéficiaire vers un autre intervenant si nécessaire.</li> </ul>	<p><b>Découverte des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ exprimer en quoi ses atouts et ses limites sont compatibles avec les exigences des formations et des professions de l'aide et des soins aux personnes ;</li> </ul> <p><b>Stage d'insertion des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ adopter des attitudes adéquates, en cohérence avec les valeurs</li> </ul>
--	---

<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Laisser le bénéficiaire prendre les décisions.</li> </ul>	<p>fondamentales de respect des personnes, et de développer des attitudes d'ouverture visant à l'insertion dans une équipe de travail ;</p> <p><b>Aide familial : stage d'intégration</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ accomplir, dans le respect des règles déontologiques, les tâches relevant du profil professionnel d'aide familial ;</li> </ul> <p><b>Epreuve intégrée de la section : « Aide familial »</b></p> <p><i>au travers d'un travail écrit et oral respectant les usages de la langue française, portant sur des situations concrètes de la vie professionnelle et en référence aux règles déontologiques et, plus particulièrement, au respect des personnes,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ situer, avec précision, son action dans le contexte d'un projet du service à domicile dont le cadre a été défini ;</li> <li>◆ expliciter ses relations avec d'autres intervenants et les bénéficiaires de ses interventions.</li> </ul>
--	---

### 9.3. Adopter des attitudes et des comportements personnels et professionnels appropriés.

<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Comprendre qu'il faut différencier sa propre histoire de celle du bénéficiaire.</li> <li>◆ Informer le responsable de l'équipe de l'existence de lien ou de parenté avec le bénéficiaire et/ou son entourage.</li> <li>◆ Faire preuve de discipline personnelle (maîtrise de soi, tact, écoute, disponibilité,...) et professionnelle (rigueur, précision, habileté, ordre,</li> </ul>	<p><b>Approche conceptuelle des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b></p> <p><i>au départ d'une situation donnée, au travers d'un travail écrit ou oral,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ repérer les règles de déontologie applicables à la situation.</li> </ul> <p><b>Aide familial : stage d'intégration</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ accomplir, dans le respect des règles déontologiques, les tâches relevant</li> </ul>
---	---

<p>soin, ...).</p> <p>◆ Etre ponctuel(le) et assidu(e).</p>	<p>du profil professionnel d'aide familial ;</p> <p><b>Epreuve intégrée de la section : « Aide familial »</b></p> <p><i>au travers d'un travail écrit et oral respectant les usages de la langue française, portant sur des situations concrètes de la vie professionnelle et en référence aux règles déontologiques et, plus particulièrement, au respect des personnes,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ situer, avec précision, son action dans le contexte d'un projet du service à domicile dont le cadre a été défini ;</li> <li>◆ (se) poser des questions pertinentes sur la fonction et le rôle spécifique de l'aide familial, y compris l'importance de la formation continue ;</li> <li>◆ expliciter ses relations avec d'autres intervenants et les bénéficiaires de ses interventions ;</li> <li>◆ utiliser de façon adéquate des outils théoriques et méthodologiques en distinguant données factuelles et perceptions personnelles ;</li> </ul> <p><b>Communication expression orale et écrite appliquée au secteur du service aux personnes</b></p> <p><i>à partir de consignes précisant une situation de communication courante reflétant une situation professionnelle prévisible,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ participer spontanément à des situations de communication propres au secteur de l'aide aux personnes: <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ en expliquant la méthode qu'il emploie pour réduire la subjectivité de son message.</li> </ul> </li> </ul>
---	--

#### 9.4. Appliquer le droit au respect de la vie privée.

<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Connaître les bases et les principes des différents codes de déontologie.</li> <li>◆ Déterminer ce qui relève de la vie privée du bénéficiaire, de la famille, des aidants proches, des membres de l'équipe.</li> <li>◆ Respecter les règles de confidentialité ; ne communiquer que les informations obligatoires et indispensables.</li> <li>◆ Connaître le principe du secret partagé.</li> <li>◆ Respecter les règles d'éthique professionnelle.</li> </ul>	<p><b>Approche conceptuelle des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b></p> <p><i>au départ d'une situation donnée, au travers d'un travail écrit ou oral,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ décrire le cadre institutionnel ;</li> <li>◆ repérer les règles de déontologie applicables à la situation.</li> </ul> <p><b>Aide familial : stage d'intégration</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ accomplir, dans le respect des règles déontologiques, les tâches relevant du profil professionnel d'aide familial ;</li> </ul>
--	--

**FONCTION 10 : S'impliquer dans un processus d'autoévaluation et de formation**

**10.1. Poser un regard critique sur son travail et sur son propre comportement.**

<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Décrire les caractéristiques de son activité de manière objective.</li> <li>◆ Etre conscient(e) de ses possibilités, de ses limites.</li> <li>◆ Remettre en question son intervention sur base d'un éclairage extérieur.</li> <li>◆ S'interroger sur les difficultés rencontrées dans le cadre de ses prestations.</li> </ul>	<p><b>Découverte des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ exprimer en quoi ses atouts et ses limites sont compatibles avec les exigences des formations et des professions de l'aide et des soins aux personnes ;</li> </ul> <p><b>Stage d'observation des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ déterminer la profession qu'il envisage et d'expliquer son choix ;</li> <li>◆ se situer face à son projet de formation en fonction de son expérience professionnelle. ;</li> </ul>
--	--

	<p><b>Epreuve intégrée de la section : « Aide familial »</b></p> <p><i>au travers d'un travail écrit et oral respectant les usages de la langue française, portant sur des situations concrètes de la vie professionnelle et en référence aux règles déontologiques et, plus particulièrement, au respect des personnes,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>♦(se) poser des questions pertinentes sur la fonction et le rôle spécifique de l'aide familial, y compris l'importance de la formation continue.</li> </ul>
--	---

### 10.2. Participer à l'évaluation de ses besoins en formation continue.

<ul style="list-style-type: none"> <li>♦S'informer des possibilités de formation continue.</li> </ul>	<p><b>Epreuve intégrée de la section : « Aide familial »</b></p> <p><i>au travers d'un travail écrit et oral respectant les usages de la langue française, portant sur des situations concrètes de la vie professionnelle et en référence aux règles déontologiques et, plus particulièrement, au respect des personnes,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>♦(se) poser des questions pertinentes sur la fonction et le rôle spécifique de l'aide familial, y compris l'importance de la formation continue.</li> </ul>
---	---

### 10.3. Partager les acquis de l'expérience.

<ul style="list-style-type: none"> <li>♦Solliciter l'acquis de l'expérience d'autres pour enrichir et développer ses compétences.</li> </ul>	<p><b>Stage d'insertion des métiers de l'aide et des soins aux personnes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>♦travailler en équipe ;</li> </ul> <p><b>Epreuve intégrée de la section : « Aide familial »</b></p> <p><i>au travers d'un travail écrit et oral respectant les usages de la langue</i></p>
--	--

*française, portant sur des situations concrètes de la vie professionnelle et en référence aux règles déontologiques et, plus particulièrement, au respect des personnes,*

- ◆ (se) poser des questions pertinentes sur la fonction et le rôle spécifique de l'aide familial, y compris l'importance de la formation continue ;

**Communication expression orale et écrite appliquée au secteur du service aux personnes**

*à partir de consignes précisant une situation de communication courante reflétant une situation professionnelle prévisible,*

- ◆ participer spontanément à des situations de communication propres au secteur de l'aide aux personnes:
  - ◆ en formulant une réponse à une demande de complément d'information;
  - ◆ en encourageant la participation de l'autre ou du groupe;
  - ◆ en explicitant d'une manière objective la relation d'un événement;
  - ◆ en expliquant la méthode qu'il emploie pour réduire la subjectivité de son message.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**DÉCOUVERTE DES MÉTIERS**  
**DE L'AIDE ET DES SOINS AUX PERSONNES**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 81 60 01 U 21 D2</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 801</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER -RÉSEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 18 juin 2020,**  
**sur avis conforme du Conseil général.**

# **DÉCOUVERTE DES MÉTIERS DE L'AIDE ET DES SOINS AUX PERSONNES**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION**

## **1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'apprécier sa motivation et ses atouts face aux métiers de l'aide et des soins aux personnes, leurs contraintes et leurs exigences.

## **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

### **2.1. Capacités**

- ◆ Comprendre un texte écrit (+/- 30 lignes) dans un langage usuel, par exemple en réalisant une synthèse ou en répondant à des questions sur le fond ;
- ◆ émettre, de manière cohérente et structurée, un commentaire personnel à propos d'un texte.

### **2.2. Titres pouvant en tenir lieu**

Certificat d'enseignement secondaire inférieur,  
Certificat du deuxième degré de l'enseignement secondaire,  
Attestation de réussite d'une troisième année de l'enseignement secondaire technique,  
Attestation de réussite d'une quatrième année de l'enseignement secondaire professionnel.

## **3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable d'exprimer en quoi ses atouts et ses limites sont compatibles avec les exigences des formations et des professions de l'aide et des soins aux personnes.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- \*0 la qualité de son analyse et de l'argumentation,
- \*1 la clarté avec laquelle l'étudiant s'exprime.



#### 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :  
*sur base de situations professionnelles exemplatives,*

\*2 d'identifier :

- ◆ des tâches spécifiques relatives à la profession de l'aide familial et de l'aide-soignant, telles que précisées dans la réglementation,
- ◆ des qualités humaines et professionnelles requises,
- ◆ des contraintes exigées par l'exercice des professions, par exemple : extrait du casier judiciaire, santé, horaires de travail,
- ◆ l'organisation et les exigences de la formation,
- ◆ ses atouts, ses potentialités et ses limites,
- ◆ les aspects professionnels qui l'attirent ou le gênent éventuellement.

#### 5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

#### 6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est souhaitable que le groupe ne dépasse pas vingt personnes.

#### 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Méthodologie spéciale: découverte des métiers de l'aide et des soins aux personnes	CT	F	20
7.2. Part d'autonomie		P	4
Total des périodes			<b>24</b>

**COMMUNAUTE FRANCAISE  
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT  
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**COMMUNICATION: EXPRESSION ORALE ET ÉCRITE  
APPLIQUÉE AU SECTEUR DU SERVICE AUX PERSONNES**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION**

**CODE : 81 41 04 U 21 D2  
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 801  
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 18 juin 2020,  
sur avis conforme du Conseil général**



# **COMMUNICATION: EXPRESSION ORALE ET ÉCRITE APPLIQUÉE AU SECTEUR DU SERVICE AUX PERSONNES**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION**

## **1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

L'unité d'enseignement vise à faire acquérir à l'étudiant les capacités fondamentales de compréhension à l'audition et d'expression orale et écrite nécessaires à l'exercice d'un métier du secteur du service aux personnes.

En outre, elle vise à faire percevoir et analyser dans un comportement non-verbal les éléments qui sont des sources d'information.

## **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

### **2.1. Capacités**

L'étudiant sera capable de:

- ◆ comprendre un texte écrit (+/- 30 lignes) dans un langage usuel, par exemple en réalisant une synthèse ou en répondant à des questions sur le fond;
- ◆ émettre, de manière cohérente et structurée, un commentaire personnel à propos d'un texte.

### **2.2. Titres pouvant en tenir lieu**

Certificat d'enseignement secondaire inférieur.

Attestation de réussite d'une troisième année de l'enseignement secondaire technique.

Attestation de réussite d'une quatrième année de l'enseignement secondaire professionnel.

### 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera, à partir de consignes précisant une situation de communication courante reflétant une situation professionnelle prévisible, qu'il est capable de:

- ◆ participer spontanément à des situations de communication propres au secteur de l'aide aux personnes:
- ◆ en formulant une réponse à une demande de complément d'information;
- ◆ en encourageant la participation de l'autre ou du groupe;
- ◆ en explicitant d'une manière objective la relation d'un événement;
- ◆ en expliquant la méthode qu'il emploie pour réduire la subjectivité de son message;
- ◆ rédiger un rapport d'observation succinct en soignant son expression écrite et son orthographe.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des éléments suivants:

- ◆ la précision de la réponse donnée;
- ◆ la clarté dans l'expression orale ou écrite;
- ◆ le respect de l'autre et le sens de l'écoute;
- ◆ le soin apporté dans la présentation de messages écrits.

### 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable:

- ◆ en compréhension à l'audition:
- ◆ d'écouter;
- ◆ de restituer les éléments essentiels de messages;
- ◆ en compréhension de l'écrit:
- ◆ de décoder des directives professionnelles globales et spécifiques de manière à dégager les implications concrètes dans une situation donnée;
- ◆ de synthétiser des documents liés à la vie sociale;
- ◆ en expression orale:
- ◆ de reformuler, auprès des personnes qui font appel à ses prestations, l'essentiel d'un message écrit ou oral;
- ◆ d'exprimer des messages clairs et adaptés à l'interlocuteur;
- ◆ en expression écrite:

- ◆ de rédiger des rapports manuscrits à l'intention de l'institution qui l'emploie;
- ◆ de rendre compte de ses observations sur le terrain sous forme de notes ou de rapport d'observation dont le modèle est préalablement défini.

Dans cette perspective, l'unité d'enseignement visera à ce que l'étudiant développe les capacités suivantes:

- ◆ libérer son expression devant un groupe, un supérieur hiérarchique ou une personne inconnue:
  - ◆ en prenant la parole spontanément;
  - ◆ en posant des questions pour clarifier sa compréhension du message;
  - ◆ en posant des questions qui facilitent l'expression de l'interlocuteur;
    - ◆ différencier, dans un message écrit ou oral:
      - ◆ les faits relatés des sentiments exprimés;
      - ◆ les faits relatés de leur interprétation;
  - ◆ ce qui relève de l'injonction de ce qui est simplement énonciatif;
    - ◆ prendre conscience de la dimension non-verbale d'un message et en rendre compte oralement et par écrit;
    - ◆ prendre note d'observations permettant de comprendre les intentions des messages exprimés (séduire, convaincre, réconforter, informer, etc.);
    - ◆ décoder un message écrit et oral;
    - ◆ reconstruire l'essentiel d'un message écrit ou oral;
    - ◆ rédiger des notes ou un rapport dans le respect des règles orthographiques et vérifier la clarté de son expression;
    - ◆ produire un message oral ou écrit adapté à des niveaux de langage reflétant des situations professionnelles du secteur du service aux personnes.

## **5. CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

## 6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est souhaitable que les groupes ne dépassent pas vingt personnes.

## 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

<b>7.1. Dénomination du cours</b>	Classement	Code U	Nombre de périodes
Méthodologie spéciale de la communication: expression orale et écrite	CT	F	48
<b>7.2. Part d'autonomie</b>		P	12
Total des périodes			<b>60</b>

**COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**CONNAISSANCES PRÉALABLES AU STAGE  
D'OBSERVATION DES METIERS DE L'AIDE ET DES SOINS  
AUX PERSONNES.**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 81 60 02 U 21 D2</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 801</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 18 juin 2020,  
sur avis conforme du Conseil général**

# CONNAISSANCES PRÉALABLES AU STAGE D'OBSERVATION DES METIERS DE L'AIDE ET DES SOINS AUX PERSONNES

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

## 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### 1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise, en référence aux réglementations en vigueur régissant les métiers de l'aide et des soins aux personnes à développer les connaissances de base des métiers de l'aide familial et de l'aide-soignant nécessaires au stage d'observation.

## 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

### 2.1. Capacités

Exprimer en quoi ses atouts et ses limites sont compatibles avec les exigences des formations aux métiers de l'aide et des soins aux personnes.

### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement: «DÉCOUVERTE DES METIERS DE L'AIDE ET DES SOINS AUX PERSONNES » code N° 81 60 01 U 21 D2 de l'enseignement secondaire supérieur de transition.

## 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, *au départ de situations proposées et avalisées par le conseil des études*, d'utiliser une grille d'observation :

- ◆ en définissant différents items qui la constituent ;
- ◆ en l'appliquant à au moins une des situations proposées.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la précision des définitions,
- ◆ la finesse apportée à l'observation.

## **4. PROGRAMME**

### **4.1. Déontologie appliquée**

*A partir d'exemples concrets au domicile et en institution,*

l'étudiant(e) sera capable de décrire :

- ◆ les rôles et les fonctions des intervenants de l'aide et soins aux personnes au sein de leur équipe professionnelle et en tenant compte des secteurs d'activité ;
- ◆ les objectifs et les réalités des institutions et services dans lesquels ces intervenants sont amenés à travailler ;
- ◆ les notions de respect des personnes et du secret professionnel.

### **4.2. Communication appliquée**

L'étudiant(e) sera capable :

*en vue d'établir une communication professionnelle et à partir de situations exemplatives,*

- ◆ de relever ce qui chez lui, est du domaine des faits, de l'interprétation et des émotions ;
- ◆ de distinguer les valeurs issues de son éducation et de son expérience propres et de savoir accepter ces éléments chez les autres ;
- ◆ de différencier les modes de communication (verbale et non verbale).

### **4.3. Soins d'hygiène et de confort**

L'étudiant sera capable :

*A partir de situations professionnelles exemplatives,*

- ◆ d'expliciter des notions telles que : santé, maladie, hygiène, confort,... ;
- ◆ de différencier les concepts d'autonomie/hétéronomie, d'indépendance/dépendance ;
- ◆ d'énoncer les principes de base d'hygiène professionnelle.

### **4.4. Soins d'hygiène et de confort : pratique professionnelle**

L'étudiant sera capable :

*en respectant les principes d'hygiène et d'ergonomie,*

- ◆ de s'exercer :
  - ◆ à la réfection du lit non occupé,
  - ◆ à la distribution des repas,
  - ◆ à la mobilisation de la personne dans le cadre de la vie journalière,
  - ◆ aux techniques élémentaires d'hygiène corporelle.

### **4.5. Aide à la vie journalière**

L'étudiant(e) sera capable :

*à partir d'exemples concrets au domicile et en institution,*

- ◆ de distinguer les habitudes de vie des personnes (habitudes alimentaires, vestimentaires, hygiène corporelle, entretien du cadre de vie) liées à leur culture, leur âge, leur religion,... ;
- ◆ de prendre en compte ces différents éléments dans l'aide apportée.

### **4.6. Institutions et services sociaux**

L'étudiant sera capable de distinguer et de caractériser différentes institutions et services dans lesquels il peut être amené à travailler :

- ◆ services d'aide à domicile,
- ◆ MR et MRS,
- ◆ établissements de soins,
- ◆ ...

#### 4.7. Méthodologie de l'observation

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'élaborer une grille commune d'observation et de l'utiliser, sur base des notions abordées dans les autres cours de l'unité d'enseignement.

### 5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

### 6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est souhaitable que les groupes ne dépassent pas vingt personnes, sauf pour les cours pratiques de soins d'hygiène et de confort où le nombre de personnes ne devrait pas excéder quinze.

### 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Déontologie appliquée	CT	F	18
Communication appliquée	CT	F	24
Soins d'hygiène et de confort	CT	B	18
Soins d'hygiène et de confort : pratique professionnelle	PP	L	10
Aide à la vie journalière	CT	B	20
Institutions et services sociaux	CT	B	10
Méthodologie de l'observation	CT	F	12
<b>7.2. Part d'autonomie</b>		P	28
<b>Total des périodes</b>			<b>140</b>

**COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**AIDE A LA VIE JOURNALIÈRE DES METIERS  
DE L'AIDE ET DES SOINS AUX PERSONNES**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 81 60 03 U 21 D2</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 801</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 18 juin 2020,  
sur avis conforme du Conseil général**

# AIDE A LA VIE JOURNALIÈRE DES METIERS DE L'AIDE ET DES SOINS AUX PERSONNES

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

### 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'acquérir des connaissances théoriques et pratiques dans le domaine de l'hygiène, du confort, de la nutrition et des activités de la vie quotidienne, afin de développer des compétences professionnelles, techniques et relationnelles dans les limites de sa fonction.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

*Au départ de situations proposées et avalisées par le conseil des études, utiliser une grille d'observation :*

- ◆ en définissant différents items qui la constituent ;
- ◆ en l'appliquant à au moins une des situations proposées.

#### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « Connaissances préalables au stage d'observation des métiers de l'aide et des soins aux personnes » CODE n° 81 60 02 U 21 D2 de l'enseignement secondaire supérieur de transition.

### 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*pour une situation donnée et dans les limites de ses fonctions,*

- ◆ de proposer des actions adéquates relatives à la nutrition, aux activités de la vie quotidienne, à l'hygiène et au confort ;

- ◆ de proposer des actions préventives en matière d'hygiène et de santé, en adéquation avec l'approche globale de la personne, dans le souci du maintien ou de l'amélioration de l'autonomie et de la qualité de vie ;
- ◆ de poser des gestes techniques adéquats dans le respect des principes d'hygiène, de sécurité, de bien-être et d'ergonomie.

Pour déterminer le degré maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de pertinence des actions proposées,
- ◆ le niveau de maîtrise des gestes posés.

## **4. PROGRAMME**

### **4.1. Nutrition**

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'identifier les règles d'hygiène alimentaire ;
- ◆ de décrire les besoins nutritionnels de la personne saine ;
- ◆ de caractériser les groupes alimentaires, les modes de cuisson et de conservation des aliments ;
- ◆ de caractériser les principaux régimes alimentaires et d'élaborer des menus diversifiés qui en tiennent compte.

### **4.2. Hygiène et confort**

L'étudiant sera capable :

*dans le cadre de la politique de la santé,*

- ◆ de décrire son rôle au sein des services à domicile et des institutions de soins ;
- ◆ d'identifier les grands problèmes de santé de la population actuelle ;
- ◆ de répertorier des actions préventives en matière d'hygiène et de santé en collaboration avec le responsable hiérarchique ;

*dans la perspective de l'approche globale de la personne,*

- ◆ de décrire les besoins fondamentaux de l'être humain et de préciser les particularités liées à chaque âge de la vie (naissance, croissance, vieillissement, fin de vie) ;
- ◆ d'identifier les aspects inhabituels de l'état de santé ou du comportement des personnes aidées et de les transmettre de façon concise et précise, oralement et par écrit ;
- ◆ de reconnaître les besoins d'aide dans le domaine de l'hygiène et du confort en fonction des difficultés repérées dans la vie quotidienne et/ou en fonction de la demande ;
- ◆ de formuler des propositions d'aide liées à sa pratique professionnelle en tenant compte des capacités, des âges, des habitudes ;
- ◆ de formuler les critères d'évaluation de ses actions ;

*dans le contexte du développement de l'autonomie de la personne,*

- ◆ d'identifier les sphères d'activités quotidiennes qui permettent d'évaluer l'autonomie de la personne aidée ;
- ◆ de décrire les moyens de solliciter une participation aux activités de la vie quotidienne afin de contribuer au maintien de l'autonomie, par une stimulation physique et mentale ;

- ◆ de décrire les moyens de solliciter une participation aux activités sociales afin de contribuer au maintien de l'autonomie extra familiale ;
- ◆ de communiquer avec la personne aidée afin de connaître ses demandes et de contribuer au maintien ou à l'amélioration de la qualité de vie.

### **4.3 Hygiène et confort : pratique professionnelle**

*Dans les limites des compétences professionnelles,*

l'étudiant sera capable :

- ◆ d'aider à maintenir l'hygiène corporelle en respectant l'intimité des personnes aidées et en s'adaptant aux situations rencontrées ;
- ◆ d'appliquer les techniques adéquates d'aide à la vie journalière, relatives aux domaines de l'hygiène et du confort ;
- ◆ d'apporter une aide partielle ou complète au patient/résident pour la prise des repas (servir – desservir, aides appropriées) ;
- ◆ de réaliser les actes qui contribuent au confort et au bien-être des personnes aidées ;
- ◆ de poser les actes qui permettent le maintien d'une image positive de soi dans le domaine vestimentaire et esthétique ;
- ◆ d'appliquer des techniques de manutention qui préviennent blessure et douleur chez la personne aidée et pour lui-même ;
- ◆ de veiller à la sécurité des bénéficiaires et des familles et d'appliquer la conduite à tenir en cas d'urgence ;
- ◆ de vérifier les composants d'une pharmacie familiale.

### **4.4. Activités de la vie quotidienne**

*Dans le souci d'un équilibre budgétaire et du respect de l'environnement, en tenant compte des règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie, d'organisation du travail,*

l'étudiant sera capable :

- ◆ d'identifier et de caractériser les matières et produits en vue de leur utilisation adéquate ;
- ◆ d'identifier et de caractériser l'outillage et le matériel en vue de leur utilisation adéquate et de leur entretien ;
- ◆ d'élaborer un plan de gestion :
  - ◆ des achats par la lecture et l'analyse correcte de l'étiquetage des produits,
  - ◆ des stocks et des réserves alimentaires,
  - ◆ des déchets ;
- ◆ d'identifier les principes de maintenance des locaux et du linge ;
- ◆ de proposer des adaptations de l'environnement immédiat qui améliorent le confort de la personne aidée.

## **5. CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert devra justifier d'une compétence professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine, en relation avec le programme de formation proposé dans le présent dossier.

## 6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours d'« Hygiène et confort : pratique professionnelle », il est souhaitable de ne pas excéder quinze personnes par groupe.

## 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Nutrition	CT	B	30
Hygiène et confort	CT	B	60
Hygiène et confort : pratique professionnelle	PP	L	40
Activités de la vie quotidienne	CT	B	30
<b>7.2. Part d'autonomie</b>		P	40
Total des périodes			<b>200</b>

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**STAGE D'OBSERVATION DES METIERS DE L'AIDE ET  
DES SOINS AUX PERSONNES**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

**CODE : 81 60 04 U 21 D2**  
**CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 801**  
**DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 18 juin 2020**  
**sur avis conforme du Conseil général**

# STAGE D'OBSERVATION DES METIERS DE L'AIDE ET DES SOINS AUX PERSONNES

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

## 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### 1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à :

- ◆ confronter l'étudiant aux réalités professionnelles des métiers de l'aide et des soins aux personnes ;
- ◆ le conforter dans le choix de sa future profession et de son projet de formation.

## 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

### 2.1. Capacités

*Au départ de situations proposées et avalisées par le conseil des études, utiliser une grille d'observation :*

- ◆ en définissant différents items qui la constituent ;
- ◆ en l'appliquant à au moins une des situations proposées.

### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement: « CONNAISSANCES PRÉALABLES AU STAGE D'OBSERVATION DES METIERS DE L'AIDE ET DES SOINS AUX PERSONNES », code N° 81 60 02 U 21 D2 de l'enseignement secondaire supérieur de transition.

## 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ de réaliser, à partir de ses observations, un rapport adéquat aux situations rencontrées ;
- ◆ de déterminer la profession qu'il envisage et d'expliquer son choix ;
- ◆ de se situer face à son projet de formation en fonction de son expérience professionnelle.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la précision des observations,
- ◆ le respect des consignes,
- ◆ la qualité de l'argumentation développée,
- ◆ la qualité rédactionnelle du rapport.

#### 4. PROGRAMME

##### 4.1. Programme pour les étudiants

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'observer les réalités de la pratique professionnelle à domicile et en institution au départ d'une grille d'observation ;
- ◆ de collecter des données, d'observer des situations, de décoder des informations et d'en faire rapport.

##### 4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Le chargé de cours veillera à :

- ◆ orienter l'étudiant dans le choix des deux lieux de stage ;
- ◆ gérer les contacts avec les structures d'accueil et assurer le suivi des stages ;
- ◆ guider l'étudiant dans ses observations ;
- ◆ évaluer le travail du stagiaire et sa perception du métier envisagé.

#### 5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

#### 6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet.

#### 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

##### 7.1. Etudiant : 156 périodes

Code U  
Z

##### 7.2. Encadrement du stage

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Encadrement du stage d'observation des métiers de l'aide et des soins aux personnes	PP	O	20
Total des périodes:			<b>20</b>



**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**APPROCHE CONCEPTUELLE DES MÉTIERS DE L'AIDE ET  
DES SOINS AUX PERSONNES**  
**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 81 60 05 U 21 D2</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 801</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 18 juin 2020,  
sur avis conforme du Conseil général**

# APPROCHE CONCEPTUELLE DES MÉTIERS DE L'AIDE ET DES SOINS AUX PERSONNES

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

## 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### 1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'acquérir les connaissances de base en matière de législation sociale et d'institutions sociales, de psychologie et de déontologie, dans les métiers de l'aide et des soins aux personnes ;
- ◆ de pouvoir les utiliser dans le cadre de sa future profession pour :
  - ◆ observer les problèmes rencontrés à domicile et en institution et en informer la structure concernée en vue d'une orientation éventuelle vers un organisme compétent ;
  - ◆ développer des capacités relationnelles en tenant compte des caractéristiques psychologiques, sociales, culturelles et physiques de ses interlocuteurs (bénéficiaires, collègues, responsables) ;
  - ◆ adopter des attitudes adéquates.

## 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

### 2.1. Capacités

*Au départ de situations proposées et avalisées par le conseil des études, utiliser une grille d'observation :*

- ◆ en définissant différents items qui la constituent ;
- ◆ en l'appliquant à au moins une des situations proposées.

### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « CONNAISSANCES PRÉALABLES AU STAGE D'OBSERVATION DES MÉTIERS DE L'AIDE ET DES SOINS AUX PERSONNES » code N° 81 60 02 U 21 D2 de l'enseignement secondaire supérieur de transition.

### 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*au départ d'une situation donnée,*

*au travers d'un travail écrit ou oral,*

- ◆ d'identifier les principaux éléments relatifs à la législation sociale et de les commenter ;
- ◆ de décrire le cadre institutionnel ;
- ◆ de décrire les principales caractéristiques personnelles et environnementales du bénéficiaire en utilisant des concepts relatifs à la psychologie et à la déontologie qui fondent le champ conceptuel des métiers de l'aide et des soins aux personnes ;
- ◆ de repérer les règles de déontologie applicables à la situation.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la précision et la pertinence dans la description de la situation,
- ◆ la discrimination entre les observations et leur interprétation,
- ◆ la prise en compte des limites de la fonction des intervenants,
- ◆ la qualité de la présentation.

### 4. PROGRAMME

#### 4.1. Législations et institutions sociales

L'étudiant sera capable :

- ◆ de décrire les principes élémentaires de l'organisation politique de notre pays et d'y situer les institutions sociales ;
- ◆ de distinguer les notions de droit et de loi ;
- ◆ de définir les notions essentielles du droit familial ;
- ◆ de décrire les grands secteurs de la sécurité sociale, les valeurs qui la sous-tendent et leurs implications dans la vie quotidienne ;
- ◆ d'expliquer la place et le rôle des services d'aide et de soins (nécessité, but, structure, fonctionnement, formation continue) :
  - ◆ aux familles (O.N.E, aide à la jeunesse, I.M.P., services d'aide aux familles en difficulté, services de médiation familiale,...),
  - ◆ aux personnes âgées (maison de repos et maison de repos et de soins; établissement de soins, ...),
  - ◆ aux personnes handicapées (associations d'aide aux handicapés, institutions, lieux d'hébergement, lieux d'écoute pour les parents,...).

#### 4.2. Psychologie appliquée aux métiers de l'aide et des soins aux personnes

*En vue d'adapter son comportement dans le cadre de ses activités professionnelles,*

l'étudiant sera capable :

- ◆ d'identifier les éléments intervenant dans un acte de communication et de citer des freins et des adjuvants à la communication ;

- ◆ de caractériser l'écoute active et l'empathie et de reconnaître des situations relationnelles adéquates ;
- ◆ de décrire les principales étapes du développement chez l'enfant et chez l'adulte, y compris le vieillissement ;
- ◆ de décrire en quoi le comportement d'un individu dans un environnement déterminé peut être influencé par ses représentations personnelles et par diverses valeurs sociales et culturelles ;
- ◆ de caractériser les comportements liés aux principales pathologies observables, présentes ou rencontrées et de se positionner par rapport à celles-ci ;
- ◆ de se positionner par rapport à la problématique de la mort, d'expliquer le processus du deuil et de décrire les fondements psychologiques de la démarche palliative.

### **4.3. Principes de déontologie**

L'étudiant sera capable :

- ◆ de différencier les identités professionnelles et les fonctions des métiers de l'aide et des soins aux personnes par rapport :
  - ◆ à une institution ou un service d'aide à domicile,
  - ◆ au bénéficiaire,
  - ◆ à une équipe et aux autres intervenants,
  - ◆ à l'évolution des besoins de la population ;
- ◆ d'illustrer la diversité des objectifs et des réalités des structures et des institutions où il sera amené à travailler ;
- ◆ de citer les règles fondamentales de déontologie des métiers de l'aide et des soins aux personnes (secret professionnel, respect des personnes, limites de chaque fonction,...) ;
- ◆ de repérer les règles déontologiques fondamentales concernées dans des situations concrètes telles que la maltraitance, l'alcoolisme, la violence,... ;
- ◆ de dégager des attitudes possibles à adopter en conformité avec les besoins de la personne aidée, les exigences de l'institution ou du service et les règles déontologiques ;
- ◆ de discerner, parmi les informations, celles qui sont à rapporter à l'équipe, à certains de ses membres, à l'entourage du bénéficiaire et de les formuler.

## **5. CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

## **6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Pas de recommandation particulière.

## 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

<b>7.1. Dénomination des cours</b>	Classement	Code U	Nombre de périodes
Législations et institutions sociales	CT	B	30
Psychologie appliquée aux métiers de l'aide et des soins aux personnes	CT	F	58
Principes de déontologie	CT	F	24
<b>7.2. Part d'autonomie</b>		P	28
<b>Total des périodes</b>			<b>140</b>

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**STAGE D'INSERTION DES METIERS DE L'AIDE ET DES  
SOINS AUX PERSONNES**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 81 60 06 U 21 D2</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 801</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 18 juin 2020,  
sur avis conforme du Conseil général**

# **STAGE D'INSERTION DES METIERS DE L'AIDE ET DES SOINS AUX PERSONNES**

## **ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

### **1. FINALITÉS DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT**

#### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant en situation d'activité professionnelle, de s'insérer dans une équipe pluridisciplinaire.

En particulier, elle permettra à l'étudiant de développer ses capacités à :

- ◆ appliquer les acquis théoriques ;
- ◆ analyser le contexte institutionnel ;
- ◆ analyser et évaluer continuellement ses actions et ses relations ;
- ◆ s'exercer aux tâches communes des fonctions d'aide soignant et d'aide familial dans le respect des personnes et des règles déontologiques ;
- ◆ faire rapport de son expérience professionnelle.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

- ◆ réaliser, à partir de ses observations, un rapport adéquat aux situations rencontrées ;
- ◆ déterminer la profession qu'il envisage et expliquer son choix ;
- ◆ se situer face à son projet de formation en fonction de son expérience professionnelle ;
- ◆ proposer des actions adéquates relatives à la nutrition, aux activités de la vie quotidienne, à l'hygiène et au confort ;
- ◆ proposer des actions préventives en matière d'hygiène et de santé, en adéquation avec l'approche globale de la personne, dans le souci du maintien ou de l'amélioration de l'autonomie et de la qualité de vie ;
- ◆ poser des gestes techniques adéquats dans le respect des principes d'hygiène, de sécurité, de bien-être et d'ergonomie.

#### **2.2. Titres pouvant en tenir lieu**

Attestations de réussite des unités d'enseignement « STAGE D'OBSERVATION DES MÉTIERS DE L'AIDE ET DES SOINS AUX PERSONNES » code N° 81 60 04 U 21 D2 et « AIDE A LA VIE

### 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'accomplir, dans le respect des règles déontologiques, des tâches communes aux fonctions d'aide familial et d'aide-soignant ;
- ◆ de travailler en équipe ;
- ◆ d'adopter des attitudes adéquates, en cohérence avec les valeurs fondamentales de respect des personnes, et de développer des attitudes d'ouverture visant à l'insertion dans une équipe de travail ;
- ◆ de rédiger le(s) rapport(s) conforme(s) *en utilisant le vocabulaire lié à la profession et dans le respect des usages de la langue française et des consignes données par le(s) chargé(s) de cours.*

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau d'insertion dans le travail d'équipe,
- ◆ la qualité des tâches accomplies et des attitudes développées,
- ◆ l'objectivité des informations récoltées et transmises,
- ◆ le degré de précision, de concision, de pertinence et de cohérence du rapport,
- ◆ la valeur critique de l'auto-évaluation et de la prise de recul.

### 4. PROGRAMME

#### 4.1. Programme pour l'étudiant

*Dans le respect de la déontologie propre aux métiers,  
dans les limites de sa mission et des contraintes institutionnelles,  
à partir de situations professionnelles vécues aussi bien en institution qu'à domicile,*

l'étudiant sera capable :

- ◆ de décrire l'organisation dans ses principales composantes ;
- ◆ d'identifier les différents acteurs agissant au sein de l'organisation ;
- ◆ de situer la place et de repérer les enjeux de sa fonction ;
- ◆ de collecter, par l'observation, la consultation des écrits et le questionnement de l'équipe, les informations requises pour les activités spécifiques du stage ;
- ◆ d'appliquer les acquis théoriques ;
- ◆ *lors de la prise en charge de la personne :*
  - ◆ de veiller à la satisfaction de ses besoins fondamentaux ;
  - ◆ de veiller à sa sécurité physique et psychique ;
  - ◆ d'apporter une aide à la restauration ou au maintien de l'autonomie ;
  - ◆ de contribuer à son confort et au maintien de son hygiène ;
  - ◆ de favoriser les liens sociaux ;
- ◆ d'inscrire ses activités dans un travail d'équipe ;
- ◆ d'établir une relation professionnelle avec le bénéficiaire, son entourage et les intervenants professionnels ;

- ◆ d'observer et de transmettre à l'équipe des informations succinctes et objectives indispensables à la progression, la cohérence et la qualité du travail d'équipe, et ce oralement ou par écrit en utilisant le vocabulaire adapté ;
- ◆ d'évaluer les résultats de ses actions et d'opérer les réajustements nécessaires ;
- ◆ de se questionner sur son identité professionnelle notamment au sein de l'équipe pluridisciplinaire.

#### 4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Le personnel chargé de l'encadrement a pour fonction :

- ◆ d'explicitier et de négocier éventuellement les termes des contrats de stage entre les divers intervenants ;
- ◆ de gérer le suivi des activités de stage et les contacts avec les services d'aide aux personnes ;
- ◆ d'amener l'étudiant à établir le lien entre les contenus méthodologiques de la formation et la description de ses observations sur le terrain ;
- ◆ de permettre à l'étudiant de se situer face aux axes essentiels de la formation et de l'amener à une plus grande autonomie d'action ;
- ◆ d'aider l'étudiant à relater des faits avec clarté et précision en distinguant faits observés et interprétations personnelles ;
- ◆ d'aider l'étudiant à approfondir et à élargir sa réflexion, ainsi qu'à améliorer sa compréhension du milieu et des relations professionnelles ;
- ◆ de préciser à l'étudiant les consignes (contenus, forme) relatives à la rédaction des rapports de stage ;
- ◆ de superviser l'étudiant et d'évaluer son apprentissage ;
- ◆ d'accompagner l'étudiant dans son auto-évaluation en gardant une perspective évolutive ;
- ◆ d'accompagner l'étudiant dans le choix de la profession visée.

### 5. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

### 6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet.

### 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

#### 7.1. Etudiant : 240 périodes

Code U  
Z

#### 7.2. Encadrement du stage :

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Encadrement de stage	PP	O	20



**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**AIDE FAMILIAL : MÉTHODOLOGIE APPLIQUÉE**  
**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 81 50 01 U 21 D2</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 801</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 18 juin 2020,**  
**sur avis conforme du Conseil général**

# AIDE FAMILIAL : MÉTHODOLOGIE APPLIQUÉE

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

### 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'acquérir et appliquer les connaissances théoriques et pratiques dans les domaines de la déontologie et de la législation, de la communication professionnelle, des tâches ménagères afin de maîtriser les compétences professionnelles, techniques et relationnelles de l'aide familial.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

- ◆ accomplir, dans le respect des règles déontologiques, des tâches communes aux fonctions d'aide familial et d'aide-soignant ;
- ◆ travailler en équipe ;
- ◆ adopter des attitudes adéquates, en cohérence avec les valeurs fondamentales de respect des personnes, et de développer des attitudes d'ouverture visant à l'insertion dans une équipe de travail ;
- ◆ rédiger le(s) rapport(s) conforme(s) aux consignes données par le(s) chargé(s) de cours ;  
*au départ d'une situation donnée,  
au travers d'un travail écrit ou oral,*
- ◆ identifier les principaux éléments relatifs à la législation sociale et les commenter ;
- ◆ placer la situation dans le cadre institutionnel ;
- ◆ décrire les principales caractéristiques personnelles et environnementales du bénéficiaire en utilisant des concepts relatifs à la psychologie et à la déontologie qui fondent le champ conceptuel des métiers de l'aide et des soins aux personnes ;
- ◆ repérer les règles de déontologie applicables à la situation.

## 2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités d'enseignement : « STAGE D'INSERTION DES MÉTIERS DE L'AIDE ET DES SOINS AUX PERSONNES » code N° 81 60 06 U 21 D2 et « APPROCHE CONCEPTUELLE DES MÉTIERS DE L'AIDE ET DES SOINS AUX PERSONNES » code N° 81 60 05 U 21 D2 de l'enseignement secondaire supérieur de transition.

## 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*à partir d'une ou plusieurs situations exemplatives,  
dans le respect des règles de déontologie et de la législation en vigueur dans le secteur,*

- ◆ de relever les outils de communication pertinents ;
- ◆ de relever les éléments qui contribuent au bien-être de la personne et de son entourage ;
- ◆ de décrire et de justifier son intervention du point de vue :
  - ◆ des différentes démarches (administratives, courses, aide aux déplacements,...),
  - ◆ de la préparation des repas appropriés,
  - ◆ de l'entretien du linge et des locaux,
  - ◆ de la communication.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la précision dans l'énumération de ses interventions et des techniques utilisées,
- ◆ la qualité de la justification,

l'efficacité de l'organisation du travail

## 4. PROGRAMME

### 4.1. Déontologie et législation

*Au départ d'une situation professionnelle amenée par l'étudiant ou le chargé de cours,*

l'étudiant sera capable :

- ◆ de définir les notions de législation spécifique au secteur de l'aide à domicile ;
- ◆ de définir les notions de législation du travail spécifique au métier d'aide familial ;
- ◆ d'utiliser les notions théoriques de la déontologie professionnelle ;
- ◆ d'identifier la place, le rôle et la responsabilité de l'aide familial dans la situation envisagée ;
- ◆ de dégager les attitudes possibles à prendre en conformité avec les besoins de la personne aidée ;
- ◆ de choisir un mode d'intervention adéquat tout en fixant les limites de son action ;
- ◆ de discerner les informations à rapporter à l'équipe, à certains de ses membres, à l'entourage du bénéficiaire ;
- ◆ d'analyser les conséquences de son intervention ;
- ◆ de porter un jugement critique lui permettant de réajuster son action.
- ◆

## 4.2. Communication professionnelle

*Au départ de situations professionnelles amenées par l'étudiant ou le chargé de cours,*

l'étudiant sera capable :

- ◆ de pratiquer l'écoute active et d'entendre l'expression de la réalité de l'autre ;
- ◆ d'observer les réactions de son interlocuteur et d'en tenir compte ;
- ◆ de développer ses capacités d'expression en distinguant faits, interprétations et émotions ;
- ◆ d'adapter son langage aux différents partenaires et au public accompagné ;
- ◆ de rapporter, de manière pertinente, les informations à l'équipe, à certains de ses membres, à l'entourage du bénéficiaire ;
- ◆ de choisir un outil de communication adapté à chaque situation et à chaque interlocuteur.

## 4.3. Activités de la vie quotidienne

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'identifier les éléments qui contribuent, dans les limites de sa fonction, au bien-être au quotidien des personnes :
  - ◆ accompagnement et aide à la prise en charge des enfants, des personnes âgées, malades, ou handicapées,
  - ◆ aide au déplacement à l'extérieur,
  - ◆ aide pour les courses,
  - ◆ adaptation du logement en vue de promouvoir l'hygiène, le confort, la sécurité,
  - ◆ soutien moral à la personne et à son entourage par la présence, le dialogue et l'animation,
  - ◆ accompagnement de la famille dans son rôle éducatif,
  - ◆ appel et orientation vers des organismes ou des services spécialisés.

## 4.4. Activités de la vie quotidienne : pratique professionnelle

*Dans le souci d'un équilibre budgétaire et du respect de l'environnement, en tenant compte des règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie, d'organisation du travail,*

*dans le respect de la personne aidée, de ses valeurs, de ses désirs, ... et dans le souci de préserver au maximum son autonomie et sa participation aux activités de la vie quotidienne,*

l'étudiant sera capable :

- ◆ *dans le cadre d'une demande de proximité*, d'accompagner le bénéficiaire lors des démarches administratives et dans l'organisation de son budget ;
- ◆ d'assurer l'entretien des lieux de vie et du linge par la mise en œuvre des techniques et d'une organisation du travail adéquates ;
- ◆ de préparer des repas équilibrés :
  - ◆ répondant aux besoins et aux goûts de l'individu ;
  - ◆ en appliquant les règles nutritionnelles, diététiques et hygiéniques ;
  - ◆ en adaptant des recettes de publications courantes ;
  - ◆ en les présentant agréablement et soigneusement

## 5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

## 6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours « activités de la vie quotidienne », il est recommandé de ne pas dépasser 15 étudiants par groupe.

## 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

<b>7.1. Dénomination des cours</b>	<b>Classement</b>	<b>Code U</b>	<b>Nombre de périodes</b>
Déontologie et législation	CT	B	40
Communication professionnelle	CT	B	36
Activités de la vie quotidienne	CT	B	20
Activités de la vie quotidienne: pratique professionnelle	PP	L	56
<b>7.2. Part d'autonomie</b>		P	38
<b>Total des périodes</b>			<b>190</b>

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**AIDE FAMILIAL : STAGE D'INTEGRATION**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 81 50 02 U 21 D2</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 801</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 18 juin 2020,  
sur avis conforme du Conseil général**

# AIDE FAMILIAL : STAGE D'INTEGRATION

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

### 1. FINALITÉS DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant, *en situation d'activité professionnelle*, de s'intégrer dans une équipe pluridisciplinaire.

En particulier, cette unité d'enseignement permettra à l'étudiant de développer ses capacités à :

- ◆ s'exercer à la fonction d'aide familial dans le respect des personnes, des règles déontologiques et des missions du service qui l'accueille ;
- ◆ analyser, évaluer et adapter son action professionnelle ;
- ◆ faire rapport de son expérience professionnelle.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

- ◆ accomplir, dans le respect des règles déontologiques, des tâches communes aux fonctions d'aide familial et d'aide-soignant ;
- ◆ travailler en équipe ;
- ◆ adopter des attitudes adéquates, en cohérence avec les valeurs fondamentales de respect des personnes, et développer des attitudes d'ouverture visant à l'insertion dans une équipe de travail ;
- ◆ rédiger le(s) rapport(s) conforme(s) aux consignes données par le(s) chargé(s) de cours ;

*au départ d'une situation donnée,  
au travers d'un travail écrit ou oral,*

- ◆ identifier les principaux éléments relatifs à la législation sociale et de les commenter ;
- ◆ placer la situation dans le cadre institutionnel ;
- ◆ décrire les principales caractéristiques personnelles et environnementales du bénéficiaire en utilisant des concepts relatifs à la psychologie et à la déontologie qui fondent le champ conceptuel des métiers de l'aide et des soins aux personnes ;

- ◆ repérer les règles de déontologie applicables à la situation.

## 2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités d'enseignement : « STAGE D'INSERTION DES MÉTIERS DE L'AIDE ET DES SOINS AUX PERSONNES » code N° 81 60 06 U 21 D2 et « APPROCHE CONCEPTUELLE DES MÉTIERS DE L'AIDE ET DES SOINS AUX PERSONNES » code N° 81 60 05 U 21 D2 de l'enseignement secondaire supérieur de transition.

## 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'accomplir, dans le respect des règles déontologiques, les tâches relevant du profil professionnel d'aide familial ;
- ◆ de travailler en équipe dans le cadre d'un service d'aide à domicile ;
- ◆ d'adopter des attitudes adéquates, en cohérence avec les valeurs fondamentales de respect des personnes, et de développer des attitudes d'ouverture visant à l'intégration dans une équipe de travail ;
- ◆ de rédiger le(s) rapport(s) *en utilisant le vocabulaire lié à la profession et dans le respect des usages de la langue française et des consignes données par le(s) chargé(s) de cours.*

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la qualité des tâches accomplies et des attitudes développées,
- ◆ l'objectivité des informations récoltées et transmises,
- ◆ le degré de précision, de concision, de pertinence et de cohérence du rapport,
- ◆ la capacité de prise de recul,
- ◆ la valeur critique de l'auto-évaluation.

## 4. PROGRAMME

### 4.1. Programme pour l'étudiant

*Dans le respect de la déontologie propre au métier,  
dans les limites de sa mission et des contraintes institutionnelles,  
à partir de situations professionnelles vécues sur le terrain,*

l'étudiant sera capable :

- ◆ d'intégrer les acquis théoriques ;
- ◆ de collecter, par l'observation, la consultation des écrits et le questionnement de l'équipe, les informations requises pour les activités spécifiques du stage ;
- ◆ d'analyser le fonctionnement et les composantes du service d'aide à domicile en vue de s'intégrer au travail de l'équipe ;
- ◆ de réaliser les tâches relevant de l'exercice du métier d'aide familial dans le cadre de l'accompagnement du bénéficiaire :
  - ◆ organiser le déroulement de ses activités en s'adaptant aux particularités du bénéficiaire, de la famille, de son entourage et du service ;
  - ◆ veiller à la satisfaction des besoins du bénéficiaire ;

- ◆ exécuter les tâches courantes de la vie quotidienne en veillant à solliciter la participation du bénéficiaire et de l'entourage ;
- ◆ analyser les difficultés rencontrées chez le bénéficiaire en situant son action d'aide au sein de l'équipe pluridisciplinaire ;
- ◆ proposer, en accord avec l'équipe, des scénarios d'adaptation visant l'amélioration de la qualité de vie du bénéficiaire dans le respect de son projet de vie ;
- ◆ d'établir une relation professionnelle avec le bénéficiaire, son entourage et les autres intervenants professionnels ;
- ◆ de transmettre au service les informations succinctes et objectives indispensables à la progression du travail de l'équipe ;
- ◆ d'analyser, d'évaluer les résultats de ses actions et de les adapter ;
- ◆ d'approfondir son questionnement par rapport à son identité professionnelle en tant qu'aide familial.

#### **4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement**

Le personnel chargé de l'encadrement a pour fonction :

- ◆ d'explicitier et de négocier éventuellement les termes des contrats de stage entre les divers intervenants ;
- ◆ de gérer le suivi des activités de stage et les contacts avec les services d'aide aux personnes ;
- ◆ d'amener l'étudiant à établir le lien entre les contenus méthodologiques de la formation et la description de ses observations sur le terrain ;
- ◆ de permettre à l'étudiant de se situer face aux axes essentiels de la formation et de l'amener à une plus grande autonomie d'action ;
- ◆ d'aider l'étudiant à relater des faits avec clarté et précision en distinguant faits observés et interprétations personnelles ;
- ◆ d'aider l'étudiant à approfondir et à élargir sa réflexion, ainsi qu'à améliorer sa compréhension du milieu et des relations professionnelles ;
- ◆ de préciser à l'étudiant les consignes (contenus, forme) relatives à la rédaction des rapports de stage ;
- ◆ de superviser l'étudiant et d'évaluer son apprentissage ;
- ◆ d'accompagner l'étudiant dans son auto-évaluation en gardant une perspective évolutive ;
- ◆ d'accompagner l'étudiant dans le choix de la profession visée.

### **5. CHARGE DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

### **6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Sans objet.

## 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Etudiant : 300 périodes

Code U

Z

7.2. Encadrement du stage :

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Encadrement de stage	PP	O	20

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :  
« AIDE FAMILIAL »**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE QUALIFICATION**

<p><b>CODE : 81 50 00 U 22 D2</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 801</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 18 juin 2020,  
sur avis conforme du Conseil généra**

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :**  
**« AIDE FAMILIAL »**  
**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE QUALIFICATION**

## **1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant, au travers d'un travail écrit et de sa défense orale et face à une ou plusieurs situations de travail à domicile, d'intégrer les savoirs, savoir-faire et savoir-faire comportementaux spécifiques à la profession d'aide familial.

## **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

Sans objet

## **3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*au travers d'un travail écrit et oral respectant les usages de la langue française, portant sur des situations concrètes de la vie professionnelle et en référence aux règles déontologiques et, plus particulièrement, au respect des personnes,*

- ◆ de situer, avec précision, son action dans le contexte d'un projet du service à domicile dont le cadre a été défini ;
- ◆ de (se) poser des questions pertinentes sur la fonction et le rôle spécifique de l'aide familial, y compris l'importance de la formation continue ;
- ◆ d'expliciter ses relations avec d'autres intervenants et les bénéficiaires de ses interventions ;
- ◆ d'utiliser de façon adéquate des outils théoriques et méthodologiques en distinguant données factuelles et perceptions personnelles ;
- ◆ de proposer et de justifier des pistes d'intervention pertinentes.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la rigueur des observations et le degré de pertinence des analyses,
- ◆ la richesse et la pertinence des ressources utilisées,
- ◆ la qualité des liens réalisés avec des outils théoriques, méthodologiques et pratiques,
- ◆ la capacité à élargir le débat,
- ◆ la capacité à argumenter et à nuancer ses propos,
- ◆ la qualité rédactionnelle du travail écrit,
- ◆ la clarté de la présentation orale.

## **4. PROGRAMME**

### **4.1. Programme pour l'étudiant**

*A partir de situations professionnelles concrètes,*

l'étudiant sera capable de réaliser un travail relatif à une problématique ou à une thématique particulière relevant du secteur de l'aide à domicile. Le travail devra comporter :

- ◆ un questionnement de départ en lien avec sa pratique d'aide familial,
- ◆ l'approche méthodologique et théorique de la (des) question(s),
- ◆ l'analyse de pratiques développées en rapport avec la (les) question(s) posée(s),
- ◆ des pistes d'intervention relatives à la (aux) question(s) de départ,
- ◆ une réflexion relative à la formation continue.

### **4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement**

Le personnel chargé de l'encadrement a pour fonction :

- ◆ de définir la forme, le contenu et les critères d'évaluation du travail demandé ;
- ◆ d'évaluer la pertinence des projets de travail ;
- ◆ d'assurer un suivi collectif et/ou individuel des étudiants inscrits et de les aider à réaliser leur travail.

## **5. CHARGE DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant.

## **6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Sans objet.

## 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Etudiant : 40 périodes

7.2. Encadrement de l'épreuve intégrée :

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Préparation de l'épreuve intégrée	CT	I	20
Epreuve intégrée de la section : « Aide familial »	CT	I	4